Annales historiques de la Révolution française

Annales historiques de la Révolution française

332 | avril-juin 2003
Une révolution du pouvoir exécutif ?

Tous les comptes rendus au format PDF

OpenEdition Journals

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/ahrf/5743
DOI : 10.4000/ahrf.5743
ISSN : 1952-403X

Éditeur :
Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée
Date de publication : 1 juin 2003
ISSN : 0003-4436

Référence électronique
« Tous les comptes rendus au format PDF », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 332 | avril-juin 2003, mis en ligne le 22 avril 2008, consulté le 24 avril 2022. URL : http://journals.openedition.org/ahrf/5743 ; DOI : https://doi.org/10.4000/ahrf.5743

Tous droits réservés

COMPTES RENDUS

Philippe PAYEN, **Les arrêts de règlement du Parlement de Paris au XVIIIe siècle. Dimension et doctrine,** Paris, PUF, Les grandes thèses du droit français, 1997, 526 p ; **La physiologie de l'arrêt de règlement du Parlement de Paris au XVIIIe siècle**, Paris, PUF, Publications du Centre d'histoire du droit et de recherches internormatives de l'Université de Picardie Jules-Verne, 1999, 502 p.

Aux yeux de la plupart des lecteurs des *A.H.R.F.*, les arrêts de règlement n'ont sans doute pas bonne réputation, tant leur image incarne la confusion des pouvoirs. N'ont-ils pas été condamnés par la loi des 16-24 août 1790 réorganisant la justice, avant que l'article 5 du Code civil interdise formellement aux juges « de prononcer par voie de disposition générale et réglementaire sur les causes qui leur sont soumises » ? Et si la Constitution de 1958 évoque le « pouvoir réglementaire », c'est pour en confier l'exercice au Premier ministre et non, bien entendu, à l'autorité judiciaire. La lecture des deux ouvrages, issus d'une monumentale thèse d'État, que leur consacre Philippe Payen, permet de constater l'ampleur, l'importance et l'efficacité des arrêts de règlement dans l'administration du royaume au cours du siècle qui a précédé la Révolution française. Homme de conviction pour qui « l'Histoire ne peut manquer d'être un combat », l'auteur, adversaire de « l'esprit de système » qui « est toujours totalitaire », reconnaît une « inclination [...] pour l'Ancien Régime » dont il admire la souplesse des institutions. D'où la défense et illustration des arrêts de règlement, une véritable thèse, étayée par une analyse très fine d'une documentation colossale puisée, en particulier, dans la Collection Joly de Fleury à la Bibliothèque nationale, développée tout au long des mille pages et plus contenues dans les deux volumes, et qui ne peut que forcer l'intérêt, sinon l'adhésion. Apparaît ainsi un vaste pan méconnu car inexploré, ou presque, de l'activité du Parlement et, surtout, de son parquet.

Jusqu'alors en effet, l'historiographie avait été accaparée soit par l'étude du rôle politique des parlements, soit par l'analyse sociale ou sociologique des gens qui les composaient. Tout au plus s'intéressait-on aux arrêts, peu nombreux, qui, en matière de droit privé, fixaient, au regard d'un cas d'espèce, une règle générale destinée à faire cesser les contradictions de la jurisprudence. Mais la grosse masse des arrêts de règlement était rendue, soit à l'occasion d'un procès, soit directement sur requête des Gens du roi, en matière administrative ou de droit public et, dans sa variété, leur domaine n'avait pas de limites. Comme le voulait cette boutade d'inspiration janséniste : « Un homme d'esprit disoit [...] que le Parlement, avec sa haute police, vouloit décider du corps de Jésus-Christ comme d'une affaire de boue et de lanterne ». Philippe Payen se garde bien de faire l'inventaire – impossible – de toutes les questions qui ont donné lieu

à règlement « car toute tentative en ce domaine ne peut être que mutilation », ce qui l'intéresse est de montrer comment l'activité réglementaire du Parlement de Paris situe ce dernier au cœur des institutions de la monarchie française et, d'autre part comment, au sein de la cour, sont élaborés les arrêts de règlement. Ainsi s'opère la distinction des deux ouvrages recensés.

Dans le premier, l'auteur commence par étudier le pouvoir réglementaire lui-même dévolu au Parlement, dont la source réside dans le concept de justice, mais qui déborde très largement sur le terrain extra-judiciaire pour « affronter des compétiteurs en fait de souveraineté réglementaire » : les autres cours souveraines, Chambres des Comptes et Cours des Aides, ainsi que le Conseil, de même que les évêques, et surtout les Intendants. À l'égard de ceux-ci qui, en raison de l'étendue de leur compétence administrative, apparaissent comme les concurrents privilégiés des parlements, Ph. Payen nuance sensiblement l'idée dominante selon laquelle l'antagonisme entre cours et commissaires départis ne pouvait qu'être profond, l'avantage tournant du côté de la modernité incarnée par ces derniers. Il s'agit, pour lui, d'une vision trop manichéenne qui occulte la réalité administrative faite de collaboration entre les services plus que d'hostilité ou de simple rivalité, alors que les parlements ont conservé leurs fonctions traditionnelles de police. D'excellentes pages analysent alors l'amplitude et le contenu de la Police générale du Parlement. Ce faisant, est réinterprété le célèbre édit de Saint-Germain (1641) qui aurait réduit à l'extrême les prétentions des parlements en matière administrative, mais dont la portée est strictement politique. Comme cela avait déjà été fait à différentes reprises, et sera fait jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, il s'agissait de nier aux cours souveraines toute prétention à intervenir dans les affaires de l'État, ce qui semblait alors nécessaire à la suite des troubles de la minorité de Louis XIII, mais non de réduire leurs attributions en matière de police. Ainsi, contrairement à ce que l'on a dit ou écrit, l'édit n'opérait en aucune manière une distinction entre les autorités administratives et les autorités judiciaires. Une argumentation textuelle très serrée en convainc aisément le lecteur. Le pouvoir réglementaire du Parlement demeurait bel et bien, et, au cours du XVIIIe siècle au moins, il n'a fait que croître et embellir.

Son agent efficace était le parquet et, avant tous ses membres, son chef, le procureur général, « pivot de la Police générale ». D'abondants développements sont consacrés à son action. Il faut dire que la charge « a été monopolisée au XVIIIe siècle par les Joly de Fleury qui ont occupé également des charges d'avocats généraux soit en prélude à celle du chef du Parquet général, soit parallèlement. Trois générations se sont succédées ou se sont épaulées ». Là encore Ph. Payen comble des lacunes historiographiques, les procureurs généraux et, à plus forte raison, les autres magistrats du parquet, n'ayant guère excité la curiosité des historiens. Il ne nous laisse rien ignorer de leurs collaborateurs, de leurs réseaux, comme on dirait aujourd'hui, de l'organisation des services, des organes de concertation qui les entourent, des rapports – souvent excellents – qu'ils entretiennent avec d'autres autorités ou avec les ministres. Bref, le procureur général est l'âme de l'activité réglementaire du Parlement, et d'autant plus précieux pour la monarchie que les différents titulaires de la charge ont inculqué à leurs services prudence, bon sens, souplesse..., qualités « qui s'appliquent à l'Ancien Régime de façon générale mais qui valent aussi pour le Parlement, trop habituellement enfermé dans des intérêts de caste et affublé de l'inhumanité que lui a léguée Voltaire ». On n'est pas loin du panégyrique.

Certaine est cependant la souplesse d'utilisation des arrêts de règlement, qui permet au gouvernement royal de choisir les modes de l'intervention législative. La décision prise par le Parlement dans son ressort en exerçant ses attributions réglementaires a la même efficacité que les Lettres patentes ou les arrêts du Conseil. Elle est, elle aussi, une loi du roi, et le choix entre ces différentes formules est question d'opportunité ou d'espèce, sans que puissent être discernés des principes généraux. Si l'on ajoute que, lors de la préparation des édits, ordonnances ou déclarations royales, le procureur général et son entourage

étaient volontiers consultés, force est de constater qu'à côté de l'enregistrement et des remontrances, le rôle du Parlement en matière législative était vaste et positif.

Une fois ainsi cernées la nature et la finalité des arrêts de règlement, restait à rechercher comment ils étaient préparés et « fabriqués » au sein de la cour, à en étudier, selon le titre du second ouvrage, « la physiologie ». Physiologie complexe dont tous les mouvements sont soigneusement analysés. Au commencement, au regard des informations fournies par les substituts sur l'inobservation des ordonnances, ou provenant de divers « agents de renseignements », le procureur général – toujours lui –, qui apprécie l'opportunité d'un règlement, a le choix entre les différentes pièces d'un arsenal bien fourni. Ce qui permet à Ph. Payen de dresser une typologie des arrêts. À la distinction entre arrêts *motu proprio*, en dehors de toute affaire particulière, dont l'initiative revient au Parquet, et les arrêts d'homologation consécutifs à une requête, s'ajoute celle des arrêts généraux, valables dans l'ensemble du ressort du Parlement, et les arrêts particuliers, les plus nombreux, rendus pour s'appliquer dans des circonscriptions judiciaires internes, afin, par exemple, de valider des usages locaux. Par ailleurs, certaines décisions sont provisionnelles, prises à titre préventif, d'autres sont définitives. Le processus de « fabrication » des arrêts varie en fonction de ces classifications, par exemple ceux qui sont rendus « de propre mouvement » exigent une gestation plus longue, nécessitant une information plus profonde puisqu'ils ne s'appuient pas sur une décision déjà prise. Enfin est détaillée « la morphologie de l'arrêt de règlement », recherchée sa qualification et décrite sa publicité. À cet égard, le profane ne manque pas d'être étonné de la difficulté avec laquelle un arrêt de règlement peut être reconnu (ou repéré) dans la masse des archives judicaires. Point de forme spécifique, point d'apparat particulier lors de sa prononciation : les robes rouges des magistrats ne sont pas un critère déterminant. S'il arrive parfois qu'au détour de son texte, un arrêt soit dit pris « en forme de règlement », « portant règlement » ou « servant de règlement »..., l'emploi de telles formules n'est guère éclairant. Ce ne sont, pour Ph. Payen, « que des effets de style ». Finalement, le signe distinctif le plus sûr résiderait dans les mesures destinées à faire connaître l'arrêt. La publicité du règlement serait une transposition de celle des édits ou ordonnances, le Parlement adressant son texte aux sièges inférieurs à fin d'enregistrement et de publication. Ceci montrerait encore, s'il en était besoin, que l'arrêt de règlement est une « mesure quasi législative » qui connaît, au XVIII^e^ siècle, une « prolifération » témoignant de la vigueur de l'institution et évitant l'inflation des édits ou ordonnances.

Confusion des pouvoirs ? Certes pas pour l'auteur, car le Parlement ne faisait qu'agir en vertu de la délégation royale originaire qu'il avait reçue et les arrêts de règlement étaient toujours rendus « sous le bon plaisir du roi » afin d'assurer la police générale, la fonction exécutive et la fonction judiciaire étant intimement liées. Et lorsque les gens du Parlement eux-mêmes réclamaient la distinction des pouvoirs, ce n'était bien évidemment pas l'action de leur Compagnie qui était visée, mais les empiétements de l'Administration sur le terrain de la Justice, comme les jugements par commissaires ou les jugements de l'intendant. En conclusion, Ph. Payen se demande, avec un certain humour, si les arrêts de règlement « n'ont pas été [...] victimes d'une erreur judicaire » due au fétichisme révolutionnaire de la Loi, et à la volonté des Constituants, soucieux de ne pas soumettre les décisions des représentants de la Nation « à l'enregistrement chicanier des lois [et aux] Remontrances corrélatives... Les arrêts de règlement furent donc bannis, non en raison de leur empiétement sur l'Exécutif, mais parce qu'ils attentaient aux droits du législateur ». Autrement dit, avec son sens aigu des formules, « le Parlement actif fit les frais du Parlement rhéteur ». Et de comparer l'incompréhension des XIX^e^ et XX^e^ siècle à l'égard des arrêts de règlement à celle qui obscurcissait l'histoire des lettres de cachet avant que des travaux récents jettent sur elles un éclairage nouveau, en espérant que ses propres écrits fassent de même à l'égard de son objet de recherche. De fait, même si l'on ne partage pas son admiration à l'égard des institutions de l'Ancien Régime, force est de constater que, dans ses deux livres, Philippe Payen balaye bien des idées reçues et nous révèle une réalité ignorée jusqu'à lui.

Jean BART

Marie-Laure LEGAY, **Les États provinciaux dans la construction de l'État moderne aux XVII^e et XVIII^e siècles**, Genève, Droz, 2001, 565 p.

Décidément, les institutions de la fin de l'Ancien Régime, comme les rapports complexes entre intendants, parlements et, là où ils existaient encore, États provinciaux, sont l'objet d'un regain d'intérêt de la part de chercheurs qui, grâce à un élargissement notable de la documentation d'archives, portent sur eux un regard neuf. Les États provinciaux étaient, il est vrai, les parents pauvres de l'historiographie institutionnelle, victimes, entre autres, des jugements à l'emporte-pièce de Tocqueville. L'ouvrage de Marie-Laure Legay, relié dans la collection *Travaux du Grand Siècle* (n° 20) du célèbre éditeur genevois, ne vaut pas seulement par l'élégance de sa forme et de son style. Il renouvelle fondamentalement la question, au moins en ce qui concerne les États d'Artois, de Flandre wallone et du Cambrésis, mais les perspectives comparatistes menées par son auteur, ainsi que nos propres incursions dans les archives bourguignonnes, laissent à penser que ses conclusions ont une valeur générale.

Non seulement, comme on le pressentait, les avantages fiscaux des pays d'États sont ramenés à une juste mesure, de même que les postures d'opposition des assemblées provinciales ou les conflits internes entre les ordres, mais sont révélés les véritables rapports de leurs organes exécutifs ou de leurs agents avec les bureaux de Versailles, qui en font des relais de l'administration centrale. Si bien que loin d'être « les témoins fossilisés d'un temps révolu, évoluant en marge de toute modernité » qui auraient mené une résistance illusoire aux tendances centralisatrices de la monarchie absolue, les États provinciaux, « de plus en plus tournés vers Paris », apparaissent au XVIII^e siècle comme des institutions bien vivantes ayant élargi leur champ d'action traditionnel en empiétant, entre autres, par l'effet de transfert de compétences, sur celui de l'intendant. Ceci, non seulement en matière administrative (travaux publics, mendicité, communautés rurales...), mais encore en ce qui touche au contentieux : les États du Cambrésis n'ont-ils pas reçu, en 1786, la connaissance de tous les litiges relatifs au canal de l'Escaut ? Beaucoup plus tôt, au demeurant, et plus généralement, les États se sont vu reconnaître ce que l'auteur appelle une « juridiction fiscale amiable ».

Mais s'ils sont d'abord apparus surtout comme les « protecteurs-nés des habitants » des provinces, investis d'un rôle de médiation, ce dernier s'efface à partir du milieu du XVIII^e siècle, devant la collaboration de plus en plus active avec le pouvoir central, en particulier pour exercer le contrôle fiscal et la répression des fraudes. D'où un certain « despotisme provincial », pour la plus grande efficacité de l'administration royale, qui place l'institution dans une situation paradoxale : « ... les États provinciaux usèrent d'une autorité de plus en plus mal ressentie et usurpèrent une juridiction contentieuse, outrepassant leur rôle traditionnel d'administrateurs économiques. Une telle puissance coactive, cédée en connaissance de cause aux États par le pouvoir central, facilitait le parachèvement d'une centralisation administrative provinciale ». À tel point que les particularismes institutionnels provinciaux s'estompaient et que s'ébauchait l'intégration des pays dans un État à vocation unitaire. Ce processus ne réduisit pas, bien au contraire, les clivages et les conflits entre les ordres, d'autant moins que le contrôle des intendants était réduit à néant. Ainsi, à l'approche de la Révolution, l'administration provinciale eut tendance à satisfaire avant tout les intérêts seigneuriaux ou nobiliaires, ce qui entraîna une « crise de représentativité au cours de laquelle les villes [...] bloquèrent le processus d'élection de leurs députés ».

Les jours des États provinciaux étaient cependant comptés. En dépit de l'illusion bien entretenue qui faisait d'eux les « parangons de la liberté », les objectifs rétrogrades qu'ils poursuivaient ne pouvaient manquer de heurter l'opinion éclairée. Est-il utile de rappeler ici l'appel de Robespierre *À la Nation artésienne, sur la nécessité de réformer les États d'Artois, et sur les moyens de parvenir à ce but* (1789) ? D'autre part, l'action et l'opinion populaires rurales avaient depuis longtemps, par les désobéissances ou les résistances des communautés villageoises, manifesté leur hostilité à la « centralisation

provinciale ». La plus grande partie des cahiers de doléances des paroisses expriment le même rejet. Efficaces comme relais de l'administration centrale, les États particuliers étaient trop liés aux structures de la société d'ordres pour ne pas courir à l'échec politique, et disparaître en même temps qu'elle, même si, au cours de l'été 1789, leur réforme est encore envisagée, notamment par Sieyès. La loi du 22 décembre 1789 créant les départements ne pouvait être que leur avis de décès. Reste que le dernier siècle de leur existence n'a pas été une lente agonie, mais, au contraire, une nouvelle jeunesse, interrompue brutalement par la Révolution. Telle n'est pas la moindre conclusion originale et fortement étayée d'un beau livre.

Jean BART

Marie-Laure LEGAY, **Robespierre et le pouvoir provincial. Dénonciation et émancipation politique**, Édition critique de *À la Nation artésienne, sur la nécessité de réformer les États provinciaux*, Arras, Mémoires de la Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais, t. XXXV, 2002, 112 p.

Dans cet ouvrage, Marie-Laure Legay nous donne plus que ce que le titre laisserait à penser. En effet, avant de produire le texte proprement dit du député d'Arras, elle consacre un long exposé méthodologique pour revenir sur la question de l'authentification du document. En effet, si ce libelle n'apparaît ni dans la première édition des œuvres de Robespierre de Laponneraye (1840), ni dans l'édition des œuvres complètes entreprise à partir de 1910 par la Société des études robespierristes, ni enfin dans les textes choisis par Jean Poperen (1974), il est cependant considéré par ses biographes comme un moment important de la formation de l'expression politique de Maximilien. Cependant, dans les Mémoires apocryphes qui ont été rédigés à partir d'une liasse de papiers confiés par Charlotte au conventionnel Laignelot, et publiés en 1830, on trouve mention du texte *À la Nation artésienne*. Confrontant des correspondances authentiques, à la suite de Louis Jacob (*Robespierre vu par ses contemporains,* Paris, 1938), puis mettant en parallèle *À la Nation artésienne* avec le libelle *Les ennemis de la patrie* (dont l'attribution à Robespierre ne fait aucun doute) puis avec une motion extraite des procès-verbaux des *Archives parlementaires* (9 décembre 1789), Marie-Laure Legay conclut à l'authenticité du texte. Elle s'attache ensuite à déterminer les circonstances politiques qui ont présidé à l'écriture du libelle, de façon à en préciser la date possible ; à la différence de l'idée communément admise, à la suite des travaux, entre autres, de Georges Lefebvre, Marc Bouloiseau ou Albert Soboul (janvier-février 1789), l'auteur, se fondant sur une étude pointilleuse de la presse, des réseaux et des correspondances échangées entre les hommes d'influence au cours des premiers mois de l'année 1789, se prononce plutôt en faveur d'une fourchette assez précise, entre le 23 mars et le 20 avril 1789. Enfin, comme Robespierre avait pu mesurer à la fois l'étendue des compétences de l'Assemblée ancienne, sa puissance d'exécution, mais aussi les compromissions de nombre de ses membres avec la cour et donc, *in fine,* les faiblesses de l'institution, il s'exprime en faveur d'une nouvelle procédure de représentation des députés de l'Artois aux États généraux, pour rompre avec une sur-représentation de la noblesse ; en effet, l'auteur signale que, Bretagne mise à part, le déséquilibre en faveur de la noblesse plaçait les États d'Artois juste après ceux de Béarn. Spécialiste reconnue des institutions délibératives de la France d'Ancien Régime (voir son étude portant sur *Les États provinciaux dans la construction de l'État moderne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Genève, 2001), M.-L. Legay explique les réseaux d'influences et les tensions qui traversent les anciens États de la province artésienne et, en particulier, le rôle joué par leur Bureau exécutif; elle nous présente aussi quelques figures de notables influents, comme Louis de Conzié, évêque de Saint-Omer puis d'Arras, ennemi de Robespierre. Dans un environnement de notables dont il se méfie, et dont il a été parfois victime, Robespierre, davantage préoccupé par les causes et l'intérêt national, apparaît comme

la figure majeure de la lutte contre le despotisme provincial, tel qu'il s'exerce au sein de l'assemblée des États d'Artois.

La version du texte de Robespierre qui est ensuite présentée ici est la plus longue, la seconde, les variantes entre les deux éditions étant signalées, selon la nécessité, soit par des phrases entre crochets, soit par des notes infrapaginales. Il convient de noter que le livre est très bien illustré, grâce à une iconographie variée (portraits des protagonistes, photographies des écrits et des lieux, plan de situation).

Annie DUPRAT

Qu'est-ce que la tolérance ? Perspectives sur Voltaire sous la direction de Jürgen SIESS, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIIIe siècle, 2002, 174 p.

La question de la tolérance fait aujourd'hui l'objet d'une attention nouvelle marquée par de nombreuses publications récentes. Ce recueil d'articles, résultat d'un colloque tenu à l'Université de Jérusalem en 2000 autour des questions posées par cette notion dans l'œuvre de Voltaire, apportera indéniablement une contribution essentielle aux interrogations actuelles. En réunissant historiens, philosophes et littéraires, les organisateurs ont cherché, non seulement à revisiter les influences et à faire réémerger les débats qui ont entouré les combats menés par Voltaire au nom de la tolérance, mais aussi à en dégager les résonances et dissonances actuelles. On trouvera ainsi des articles de réflexion particulièrement intéressants (Jürgen Siess et David Heyd) quant aux enjeux de la notion de tolérance développée par Voltaire dans les débats éthiques et politiques les plus contemporains.

Dans un premier temps (« Histoire des religions, histoire des idéologies »), les contributions ont pour objet de remettre en perspective les différentes prises de position de Voltaire face à l'altérité et à la tolérance. S'il semble évident que Voltaire « n'invente rien » et s'inscrit dans un courant de pensée qui, dès le XVIIe siècle, se construit – par exemple – autour des interrogations politiques sur la « tolérance civile », il est important de mesurer quelles ont pu être ses influences et de préciser les diverses configurations (philosophique, religieuse...) à partir desquelles cette notion de « tolérance » a émergé et s'est progressivement formalisée. À travers le rappel du rôle joué par les milieux protestants minoritaires dans la construction de l'idée de tolérance – reprise ensuite par des théoriciens réformés plus « officiels » tels que Bayle ou Basnage – (Michael Heyd), mais aussi de l'influence qu'ont pu avoir les théoriciens de la « paix universelle » comme Leibniz (Elhanan Yakira) ou l'abbé de Saint-Pierre (Myriam Yardeni), les auteurs des différentes contributions font émerger des courants de pensée, souvent ignorés, qui ont pourtant contribué de manière essentielle à l'acclimatation de l'idée de tolérance dans l'Europe des Lumières et, plus précisément, à sa réappropriation théorique par Voltaire.

Dans un second temps (« Voltaire en contexte »), il s'agit de reconstruire l'environnement politique et culturel dans lequel Voltaire inscrit ses prises de position en faveur de la tolérance. En réinscrivant ces prises de position dans des débats qui traversent alors d'autres espaces géographiques (Dominique Bourel nous fait ainsi pénétrer dans les arcanes des controverses théoriques qui agitent les théoriciens regroupés autour de Joseph II et souligne le rôle essentiel joué par les représentants du courant piétiste dans la formalisation progressive de l'idée de tolérance), en rappelant les ambiguïtés et contradictions du discours de Voltaire sur la tolérance (Roland Mortier ; Isabelle Martin), les auteurs mettent en évidence aussi bien les tensions que les limites qui caractérisent la défense d'une idée en progressive élaboration. C'est plus précisément sur le *Traité sur la tolérance* (1763) que s'interrogent enfin les auteurs (« Voltaire, discours et argumentation »). S'il est traditionnel de dire que Voltaire a réussi à mobiliser « l'opinion publique » en faveur de la tolérance, peu de travaux se sont en fait interrogés sur les outils narratifs et instruments rhétoriques à partir desquels Voltaire a mené

cette entreprise. À travers quatre contributions particulièrement convaincantes (Carole Dornier, André Magnan, Michèle Bokobza-Kahan, Christian Plantin), c'est toute la question de l'écriture voltairienne et de son efficacité qui est posée. Les outils utilisés par l'écrivain pour diffuser l'idée de tolérance dans l'opinion publique, et surtout pour « construire » un lecteur tolérant (et nous touchons là le problème des pratiques des lectures), sont passés au crible de manière particulièrement convaincante. Si Carole Dornier insiste sur la mise à distance rendue possible par l'usage de l'ironie et d'une hétérogénéité énonciative qui vient « brouiller les conditions de validation du discours », André Magnan insiste pour sa part sur la fonction des procédés dialogiques qui placent le lecteur face à des « choix » susceptibles de faire émerger le doute, et en dernier lieu une position tolérante. Ainsi, c'est moins dans le message véhiculé que dans l'économie rhétorique et narrative (visant en quelque sorte à transformer « l'habitus » du lecteur) que Voltaire mène son combat en faveur de la tolérance. L'idée n'est certes pas neuve, mais les contributions dont elle fait l'objet en permettent l'approfondissement. Celle de Michèle Bokobza-Kahan qui s'interroge sur la posture du locuteur dans le *Traité* est particulièrement éclairante ; en montrant comment Voltaire « joue » avec la représentation de soi, elle inscrit la question de la tolérance chez Voltaire dans des questionnements historiographiques beaucoup plus larges : comment « l'intellectuel » pense-t-il sa fonction dans la France des Lumières et comment construit-il cette « opinion publique » en même temps qu'il la mobilise ?

S'il est impossible de préciser l'ensemble des questions soulevées par les diverses contributions, on retiendra seulement que cet ouvrage devrait susciter l'intérêt de tous ceux qui s'intéressent de près à la pensée des Lumières, et plus largement s'interrogent sur l'actualité d'une notion dont « l'avenir » n'est toujours pas assuré.

Jean-Luc CHAPPEY

Roger BERGERET et Jean MAUREL, **L'avocat Christin, collaborateur de Voltaire (1741-1799)**, préface de Claude-Isabelle BRELOT, Lons-le-Saunier/Saint-Claude, Société d'émulation du Jura/Amis du vieux Saint-Claude, 2002, 153 p.

On connaissait l'action menée par Voltaire au cours des dernières années de sa vie en faveur des « serfs du Haut-Jura ». Mais la célébrité du patriarche de Fernay laissait quelque peu dans l'ombre l'initiateur et le principal artisan de la campagne engagée – sans succès immédiat – pour les libérer du poids de la mainmorte, cet avatar du vieux servage : Charles Gabriel Frédéric Christin, vilipendé par Dom Benoît, l'historien – ô combien partial – de l'abbaye de Saint-Claude à la fin du XIX^e^ siècle, au plus fort moment des querelles religieuses. Sa personnalité et son destin sont heureusement mis en lumière par l'œuvre commune de deux professeurs sanclaudiens, publiée grâce à la collaboration de deux sociétés savantes locales.

Cet élégant petit livre ne nous fait rien ignorer de la vie de cet avocat, commencée au sein de la bonne bourgeoisie de la basoche, à Saint-Claude, et interrompue prématurément par l'incendie de la ville, à la fin du Directoire. Mais il ne s'agit pas seulement d'une sorte d'hommage inspiré par un patriotisme local de bon aloi. Les auteurs ont cherché et réussi à donner une dimension beaucoup plus vaste et séduisante à leur étude biographique, en situant Christin, d'une part au sein de la seconde génération des Lumières dont il a été le relais en Franche-Comté, et, de l'autre, dans le mouvement révolutionnaire. Ceci, grâce au dépouillement d'archives jusqu'alors inexplorées ou peu sollicitées, en particulier des nombreuses lettres adressées par Voltaire à « son cher petit philosophe », *alias* « avocat de l'humanité ».

Les deux hommes se sont rencontrés au début des années soixante, après l'envoi fait par le jeune juriste tout frais émoulu de l'université, d'un mémoire, aujourd'hui disparu, sur la mainmorte frappant les manants des terres de l'ancienne abbaye. Ainsi commença une collaboration qui ne s'achèvera qu'à la mort de Voltaire, Christin étant

d'ailleurs choisi comme son exécuteur testamentaire. Devenu juge seigneurial de Ferney et prenant une part importante, d'après les auteurs, à la rédaction du *Commentaire* du célèbre *Livre des délits et des peines* de Beccaria, l'avocat sanclaudien – « plus riche de talent que d'argent » – entraîne son vieil ami dans le combat pour la liberté des mainmortables ; combat perdu au bout d'une dizaine d'années, mais qui fut « le premier engagement prérévolutionnaire de Christin ». De fait, à partir de ce moment-là celui-ci participe, à travers bien des péripéties, à la lutte engagée au sein de la bourgeoisie urbaine pour le pouvoir municipal, avant d'être élu député du Tiers du bailliage d'Aval aux États généraux.

Commence alors une autre phase, non étudiée jusqu'alors, de la vie de Christin. S'il fut un Constituant assidu, ses prises de position à l'Assemblée ne semblent pas des plus remarquables. Mais il demeure fidèle à ses idées et se déclare favorable à la suppression des droits féodaux sans indemnité. C'est aussi par fidélité à la mémoire de son célèbre ami, qu'il intervient, en 1791, pour s'opposer au partage des restes de Voltaire revendiqués par plusieurs communes, et qu'il appuie la décision de le « panthéoniser ». Très tôt, il apparaît comme un modéré, « à la recherche du centre ». Membre du Club des Feuillants, il semble craindre particulièrement la violence des foules. À l'automne 1791, alors que s'installe la Législative, Christin, élu juge du district, revient dans sa ville natale qu'il ne quittera plus, pour exercer des fonctions qui lui convenaient parfaitement. Ensuite, il se tient prudemment à l'écart du mouvement révolutionnaire, et, en 1793, entre en conflit avec les jacobins locaux, en particulier avec Lémare, un ancien prêtre issu d'une famille mainmortable, chargé de « régénérer » le département du Jura. Emprisonné, accusé d'être « du côté droit », tel un « aristocrate bourgeois », il échappe à la guillotine et se retrouve, après Thermidor, nommé au sein de la municipalité de sa ville, où il se déchaîne contre ses anciens adversaires, ce qui lui vaut d'être élu commissaire du Directoire en décembre 1795. Cependant, à la faveur du coup d'État du 30 prairial an VII, son ennemi personnel, Lémare, revient au sein de l'administration départementale... jusqu'au coup d'État de Brumaire. Mais entre-temps, Christin meurt asphyxié dans la cave de sa maison où il s'était réfugié lors du terrible incendie qui détruisit Saint-Claude le 19 juin 1799.

Les auteurs insistent sur le fait que leur héros est mort sinon pauvre, du moins peu fortuné. De fait, n'ayant pas acquis, semble-t-il, de biens nationaux ni spéculé d'aucune façon, il n'a guère profité, à la différence de bien d'autres, des possibilités offertes à la bourgeoisie pour s'enrichir. Son seul luxe était sa bibliothèque, disparue dans les flammes. En définitive, Christin serait, par conviction, resté fidèle aux idéaux de sa jeunesse, à une sorte de « libéralisme voltairien », aussi éloigné de la morgue des parvenus que des débordements de ceux qui, aux yeux de son maître, constituaient la « canaille ».

Jean BART

Pierre-Yves BEAUREPAIRE, **L'Europe des francs-maçons (XVIIIe-XXIe siècles)**, Paris, Belin, collection Europe et Histoire, 2002, 320 p.

Tandis que « la construction européenne », pour employer la formule qui est en usage depuis le traité de Rome de 1957, subit une brutale accélération avec la perspective, à présent assurée, de l'intégration prochaine (2004), comme membres à part entière, de plusieurs États qui appartenaient naguère au bloc des « démocraties populaires », voici que, pour combler sans doute un déficit de connaissances sur le passé culturel commun du vieux continent, un nouveau projet éditorial, la collection « Europe et histoire » dirigée par Lucien Bély, s'inscrit délibérément dans le double champ de l'Histoire et de l'Europe. L'ouvrage de Pierre-Yves Beaurepaire, spécialiste de la franc-maçonnerie à l'époque moderne et au tournant de la Révolution (du moins dans le cas français) se présente logiquement comme une tentative de reconstitution de l'objet « franc-maçonnerie » à l'échelle européenne (entendons une Europe continentale

incluant la Russie, mais aussi, quoique de façon marginale, les implantations européennes outre-Atlantique).

Dans son introduction, l'auteur remarque que les travaux remarquables de Margaret Jacob, *Living the Enlightenment, Freemansonry and politics in Eighteenth century Europe* (1991), quoique largement commentés et plutôt favorablement reçus par la communauté scientifique, n'ont guère reçu d'échos de la part des chercheurs en histoire de la maçonnerie. De la même façon, le livre de Giuseppe Giarrizzo, *Massoneria e illusminismo nell' Europa del settecento* (1994), s'il constitue une somme d'informations, n'a guère suscité de débats. Après avoir noté que la seule entreprise européenne sur le sujet, la *Zeitschrift für Internationale Freimaurer forschung* lancée par Helmut Rheinalter à Innsbrück en 1999, qui s'était donnée pour ambition d'étudier le phénomène maçonnique dans le cadre de l'Europe et avec une perspective comparatiste, mène des études importantes mais trop souvent centrées sur l'espace germanique. Selon P.-Y. Beaurepaire, tout reste à faire pour embrasser la sociabilité maçonnique dans sa dimension européenne, établir les listes des membres et celles des visiteurs, énumérer les publications écrites et les actions dans le champ de la vie civile, réaliser des cartes des déplacements des individus et de la circulation des idées afin d'évaluer les modalités et les vecteurs des transferts culturels ; enfin, il conviendra de vérifier si la mise en relation de tous ces éléments (et de bien d'autres, comme le rôle des initiatives individuelles dans les implantations maçonniques par exemple) a pesé, et de quelle façon, sur le cosmopolitisme, puis sur le nationalisme, enfin sur le pacifisme internationaliste des Européens, ces trois termes reflétant approximativement l'évolution des idées et du sentiment politique au cours des trois siècles considérés. Car, et c'est là un des points forts de ce nouvel *opus* de l'œuvre de Pierre-Yves Beaurepaire, l'ouvrage fait une incursion significative dans le monde de la guerre froide et de l'après-communisme.

L'ouvrage est divisé en six chapitres, croisant une chronologie, qui se déroule sur des temporalités à différentes échelles, et les perspectives thématiques. Le premier chapitre, intitulé « Le temps des pionniers », retrace l'importance des courants migratoires des religieux proscrits dans leurs pays d'origine (ce sont, pour la plupart, des huguenots) ou des partisans de causes perdues, comme les Jacobites anglais. Dans ce chapitre, comme au chapitre suivant dont l'objet est de vérifier les conditions de l'expansion, de la consolidation et de la « réformation » de la maçonnerie, nous assistons à l'apparition (si ce n'est l'implantation, plus délicate) des premières loges maçonniques au Portugal, dans l'Empire, en Italie, en Russie, en Angleterre, et en Suède par exemple ; le parcours de Carl-Gustaf Tessin, initié dès 1735 par le comte Wrede-Sparre (qui avait été lui-même initié à Paris en 1731), et reçu dans la loge de Stockholm dont les rituels sont tout à fait identiques à la tradition française. Le chapitre suivant, consacré à l'espace maçonnique européen, démontre, exemples à l'appui, le lien étroit entre les zones de flux d'échanges (le commerce, les voies de communication, les lieux de fêtes) et le maillage territorial pensé, conquis, repensé, abandonné ou fragmenté par les francs-maçons. Pierre-Yves Beaurepaire démontre comment l'organisation maçonnique ne fait jamais l'économie de la production d'une identité commune par l'adhésion à un ensemble de valeurs et de représentations. « La tension entre circulation et environnement est donc essentielle » affirme l'auteur (p. 102). Mais, si la sensibilité maçonnique vise à conquérir de nouveaux espaces afin de fonder une République universelle fondée sur la fraternité, elle entre en permanence en résonance à la fois avec la société des princes et avec les cercles de Lumières, tout en échappant aux affrontements (religieux pour la plupart) qui, à la fin du XVIII^e^ siècle, remettent en cause le concept même de cosmopolitisme. L'étude des correspondances échangées et des relations nouées entre les différentes obédiences maçonniques européennes (le Grand Orient de France, la Grande Loge des sept provinces réunies des Pays-Bas, la Grande Loge d'Angleterre etc.) jusqu'à la fin du XIX^e^ siècle permet de mettre en évidence les raisons profondes qui ont conduit à la création d'institutions différenciées, situées à l'échelle des États de plus

en plus nationaux, idée *a priori* surprenante. Cependant, il faut considérer la mise en place d'une « nébuleuse » (p. 112) de loges polymorphes et vagabondes (au gré des déplacements des frères et des contacts, pas toujours harmonieux avec les autorités étatiques), en parallèle avec le réseau des correspondances et des amitiés individuelles qui donnent encore à la maçonnerie un aspect international et transfrontalier, même lorsque deux loges sont en conflit déclaré (comme c'est le cas entre la Grande Loge unie d'Angleterre et le Grand Orient de France). Les deux chapitres suivants étudient respectivement les relations maçonniques avec les cercles des Lumières, particulièrement dans l'espace germanique, et les relations avec l'État, particulièrement en France. Le chapitre 5, particulièrement important pour la compréhension des attitudes envers ou contre l'événement révolutionnaire, s'ouvre sur une citation des Mémoires de Lenoir, lieutenant-général de police de Paris, qui montre la tolérance des dernières années du règne de Louis XV vis-à-vis « de ces assemblées ou loges prétendues secrètes ». Lenoir, en rappelant les rumeurs diffusées contre les francs-maçons, les relativise car, selon son témoignage, elles étaient souvent le lieu de délassements innocents. Cependant, Lenoir y dépêche régulièrement des officiers de police, et en reçoit de nombreuses députations. Notons que ce texte intéressant, qui fait partie du manuscrit de Lenoir conservé à la bibliothèque municipale d'Orléans, doit être publié sous peu par Vincent Milliot. La franc-maçonnerie, en France comme en Angleterre et dans l'aire germanique, recherche le patronage royal : l'étude de Beaurepaire nous conduit ensuite à considérer ces relations compliquées, et souvent ambiguës, avec la société des princes, grâce à un *corpus* de multiples citations difficiles à rassembler pour un non-spécialiste. C'est ici que réside l'un des apports les plus féconds de ce livre, car, explorant systématiquement tout l'espace européen sur une durée assez longue qui inclut un long XIXe siècle, l'auteur nous permet de mieux évaluer comment s'est produit, avec la Révolution, l'amalgame entre la maçonnerie, les Lumières radicales et le jacobinisme, ce dernier terme pris dans son acception politique, équivalent à la Révolution la plus radicale, la « jacobinière » pour reprendre le vocabulaire des contre-révolutionnaires de 1792 (on sait combien les pamphlets, en particulier de Marchand, sur « la Jacobinéide », ont inspiré les images de la propagande contre-révolutionnaire). Le dernier chapitre évoque enfin le lien entre la maçonnerie et l'esprit pacifiste qui, né du traumatisme de la Première Guerre mondiale, se mue en internationalisme de plus en plus pacifiste après la Seconde, et le développement de l'idée de la nécessaire construction européenne, pendant la guerre froide.

Ouvrage érudit, nourri de références bibliographiques puisées dans toutes les études sur la maçonnerie (et elles sont nombreuses !), de cartes et d'un glossaire à la fois précis et clair, ce livre doit être salué car il arrive comme le point d'orgue de l'œuvre, déjà imposante, d'un jeune historien. Après *Les francs-maçons à l'Orient de Clermont-Ferrand au XVIIIe siècle* (Clermont-Ferrand, 1991), *L'Autre et le Frère. L'étranger et la franc-maçonnerie en France au XVIIIe siècle* (Paris, 1998, compte rendu de lecture dans les *A.H.R.F.* n° 317, juillet-septembre 1999), *Franc-maçonnerie et cosmopolitisme au siècle des Lumières* (Paris, 1998, compte rendu de lecture dans les *A.H.R.F.* n° 317, juillet-septembre 1999) et *La République universelle des francs-maçons. De Newton à Metternich* (Rennes, 1999, compte rendu de lecture dans les *A.H.R.F.* n° 322, octobre-décembre 2000), Beaurepaire montre bien, dans ce dernier ouvrage, toutes les implications, et donc toute l'importance de ces réseaux de pensée, de compagnonnages et de sociabilités, bien loin des « légendes noires » que les médias aiment à nous présenter dans des dossiers qui sentent trop souvent le soufre, au détriment de l'analyse scientifique et rationnelle.

Annie DUPRAT

Yannick BOSC, Florence GAUTHIER, Sophie WAHNICH, **Pour le bonheur et pour la liberté**, Paris, Éditions La Fabrique, 2000, 349 p.

Il y a moins de deux ans paraissait un ouvrage "modeste", enfermé depuis dans une confidentialité problématique. Son titre, [Robespierre] *Pour le bonheur et pour la liberté*, fournit la clef de cette indifférence médiatique. Les auteurs, membres de la Société des études robespierristes, sont des spécialistes reconnus des Droits de l'homme (Florence Gauthier), des textes majeurs de la décennie révolutionnaire (Yannick Bosc et Sophie Wahnich). Leur projet essentiel est de montrer l'actualité d'un homme politique dont l'image et la représentation ne cessent de se décliner sous des aspects négatifs, du « terroriste » au tyran, au gré des modes d'une historiographie en vogue. Il semble nécessaire d'indiquer dans ces colonnes le contenu de l'ouvrage et ses apports, à la lumière des débats en cours sur la personnalité de l'Incorruptible.

À l'évidence, il s'agit d'un ouvrage militant, plaidoyer-réhabilitation, dénonciation de dérives fréquentes – de François Furet à Patrice Gueniffey –, nourri de conviction et de passion. L'introduction insiste sur les principes fondateurs de la pensée robespierriste : homme de gauche, porte-parole du peuple, Robespierre s'est battu sans relâche pour l'*« égaliberté »*, *ce concept majeur* (p. 17), *la justice et l'« économie politique* populaire », les droits universels des hommes et des peuples. La pertinence du propos est cherchée par une sélection de discours, souvent connus, parfois confidentiels, prononcés devant les représentants – constituants ou conventionnels – ou au Club des jacobins. La souveraineté du peuple, le rocher des Droits de l'homme et les droits du peuple sont les axes retenus pour la défense et l'illustration du tribun. Le contenu de cette trentaine de discours permet de répondre à la question cruciale : peut-on encore lire et entendre Robespierre ?

Chaque texte est précédé d'une mise en contexte et en perspective, sans appareil critique ou références. La priorité est donnée à la pensée de l'homme politique. On peut regretter que les textes ne soient pas reliés par un fil plus "évident", thématique ou chronologique. Il était également possible de regrouper les textes selon d'autres logiques. Par exemple : la démocratie, les pouvoirs locaux, la représentation et la participation des citoyens à la vie politique, d'une part ; les conceptions économiques et l'économie politique populaire de l'autre ; l'évolution des engagements politiques enfin. Les regroupements de textes, prononcés à des dates distantes, répondent cependant à d'autres logiques particulières, qui tiennent aux priorités des auteurs, concernant l'espace démocratique (pétitions, associations, presse) par exemple. Ces logiques expliquent l'absence d'autres discours importants, particulièrement en matière religieuse, qui auraient modifié l'équilibre interne de l'ouvrage.

Cette présentation, vigoureuse, ne va pas sans poser des problèmes d'interprétation. Il faut y lire une réponse à des propos virulents tenus dans des revues et ouvrages récents à propos de Robespierre. Sans cette toile de fonds qui nécessite une telle réponse aux yeux des auteurs, le choix et les commentaires des discours ne seraient pas toujours compréhensibles. L'ouvrage se veut réaction contre les accusations courantes portées contre Robespierre : terrorisme, libéralisme, centralisation et dictature, voire « vandalisme »... Une quarantaine de discours, plus ou moins développés, vont directement à l'essentiel. L'un des mérites est de cibler des problèmes en suspens, ce que ne permettent pas les éditions complètes classiques où les éditions monumentales en préparation – des discours de Robespierre. La critique des adversaires – contemporains comme les Girondins (p. 259), ou historiens du présent – ne fait certes pas dans la dentelle. Certaines affirmations relatives à l'économie dirigée, où Robespierre concilierait le socialisme et la liberté, prêteront à discussion, en l'absence du contexte direct de la liaison avec le programme des sans-culottes. On peut s'interroger sur les positions successives du tribun relatives à la démocratie représentative et à la délibération en assemblées primaires ou populaires. Mais l'essentiel n'est pas là. Se focaliser sur tel

commentaire empêcherait de saisir la portée et l'actualité de ces discours, et la nécessité de les relire dans « le texte », pour éviter les jugements décalés ou partiaux.

Résumons en quelques lignes les acquis de l'ouvrage. Robespierre apparaît dans l'ouvrage comme l'athlète infatigable de la défense des droits des exclus, des marginalisés, niés par un corps législatif élitaire ou répressif. Qu'il plaide pour les citoyens passifs, les comédiens et les juifs, les esclaves et les paysans, il incarne (avec d'autres démocrates et Cordeliers) l'idéal d'intégration à la Nation souveraine de catégories laissées pour compte. La dénonciation de la censure, de la répression à l'égard des révoltés – en matière de subsistances, de biens communaux, de destruction des terriers – est menée dans une dimension égalitaire constante, de rétablissement de droits énoncés et universels, sans cesse violés par les pouvoirs en place, les « lois martiales ». La volonté de promouvoir le peuple armé pour défendre la citoyenneté et le pouvoir local dévoile des aspects moins connus des combats de Robespierre. La mise en perspective de la dénonciation de la peine de mort (en juillet 1791) et de la nécessité d'exécuter Louis Capet est particulièrement suggestive. On saisit dans de nombreux discours les nuances d'une pensée politique pessimiste sur les vertus du gouvernement et lucide sur les manœuvres des ennemis de la Révolution. Le caractère quasi incantatoire des complots contre la République met Robespierre en situation de guide, de sentinelle, de théoricien d'une révolution fondée sur la régénération civique et morale du peuple, justifiant l'élimination des Girondins et des factions. L'un des textes fondamentaux est probablement celui sur les principes de morale, prononcé en pluviôse an II – le 5 février 1794. L'orateur y énonce les principes de la morale politique, la difficile articulation entre le gouvernement constitutionnel et les nécessités d'un gouvernement révolutionnaire, la dialectique de la Terreur et de la vertu. On sent la tension entre l'héritage des principes philosophiques tirés de l'Antiquité républicaine, de Locke, Montesquieu ou Rousseau et les impératifs d'une situation politique inédite, exigeant des solutions parfois contradictoires. On sort de telles lectures mieux armé pour comprendre la complexité des idées économiques, l'esquisse de « libéralisme égalitaire » jacobin, dont parle par ailleurs Jean-Pierre Gross, à propos des représentants en mission de l'an II.

Enfin s'imposent les formules d'un tribun redouté, tentant de renouveler par la rhétorique du discours des sujets souvent récurrents. L'éloquence de Robespierre, trempée au creuset de l'indignation et de la défense des grands principes, retentit souvent, soulignant l'actualité des thèmes abordés. On comprend mieux les enjeux de l'entreprise actuelle de déconstruction du robespierrisme, de ses retombées néfastes dans l'opinion publique contemporaine et certains milieux universitaires. C'est dire l'utilité de l'ouvrage de Yannick Bosc, Florence Gauthier et Sophie Wahnich. Même si le combat médiatique n'est pas égal, il n'était pas acceptable de laisser le monopole de l'édition aux détracteurs – de bords divers – de l'Incorruptible. Les *A.H.R.F.* se sont inscrites dans l'héritage – polémique et complexe – de la pensée robespierriste. Ce livre va dans le sens de la reconstruction d'une identité, d'une intégrité menacées. Un tel plaidoyer, fondé sur des textes signifiants, s'opposant à la légende noire, n'a rien de choquant. Il permet de redonner sens aux combats multiples d'un acteur décisif de la Révolution, de restituer sa parole si signifiante, de donner aux lecteurs la possibilité d'éviter les pièges de la pensée unique de l'anti-robespierrisme...

Serge BIANCHI

Roger DUPUY, **La politique du peuple. Racines, permanences et ambiguïté du populisme**, Paris, Albin Michel, 2002, 255 p.

Le livre est original par son objectif : traiter des « logiques du peuple » et du populisme, depuis les années de la Révolution jusque vers 1900, après le boulangisme, et par son ton : la réflexion se veut autant méthodologique que politique et entend proposer une autre lecture des mouvements populaires par les professionnels de l'histoire. Annoncée ainsi, l'entreprise n'est pas fréquente ; on ne peut que remercier l'auteur de

sa clarté et de son courage pour entamer une telle discussion. Dans une post-face datée des lendemains de « la commotion électorale du 21 avril 2002 » et du « sursaut républicain du 5 mai », Roger Dupuy précise le sens de son livre en estimant que le « vote Le Pen » est un vote protestataire et n'est pas « pour Le Pen ». Refusant de condamner un « aveuglement » des électeurs, de dénoncer les résultats d'une internationale « brune », il fustige les mythifications héritées du Peuple de Michelet, les approches fondées sur les discours des élites parlant du peuple ; il estime qu'il faut d'une part comprendre les logiques d'une authentique politique du peuple, bâtie face à la politisation de la culture moderne, et d'autre part reconnaître une « bassa pulitica » (une politique d'en bas pour reprendre des termes consacrés récemment) incarnée dans des actes radicaux, irrationnels, dépendants de soucis terre-à-terre. En cela il met en doute « la barrière mythique de 1789 » qui parlant du peuple en a fait une catégorie qui ne supporte plus d'être remise en cause. Contre le populisme des élites, pour la reconnaissance d'une authentique « politique du peuple », ce livre qu'il faut bien dire d'humeur entreprend donc une relecture de l'historiographie de la Révolution et du XIXe siècle.

Ainsi résumé le propos du livre s'articule en six chapitres composant une argumentation emboîtée. Un premier chapitre propose une lecture de l'historiographie de la Révolution française, jusqu'aux années 1980 en France pour montrer « l'histoire d'une négation », le peuple sans politique. Le deuxième chapitre, là encore fondé sur l'historiographie française des années 1970 et 1980 met en lumière les tentatives – pas tout à fait abouties selon l'auteur – des historiens pour reconnaître la « politique populaire ». Le troisième chapitre propose, en mêlant histoire, anthropologie, sociologie, une approche des éléments constitutifs de la politique du peuple. Dans cette perspective, les trois chapitres suivants retracent à grands traits ce qui serait une nouvelle lecture de la politique du peuple de la Révolution à 1900. On aura compris que l'auteur privilégie l'interprétation et le débat (voire la polémique) liés à tout essai pour prouver que l'attention n'a pas été correctement portée à la place du peuple et à son rôle politique effectif. Disons d'emblée que la thèse globale peut être suivie en ce qu'elle demande que les professionnels de l'histoire redéfinissent leurs catégories interprétatives du « peuple » et du/de la « politique » en acceptant que la « politique du peuple » est communautariste, verticale, ritualiste ; qu'ils admettent que l'acculturation politique est réciproque et non linéaire ; qu'ils apprécient les compromis noués entre notables, acteurs de la « haute politique » et peuple attendant le respect d'une « basse politique » garantissant la survie quotidienne. En cela le livre est salubre, car nombreux sont ceux qui avaient déjà abordé cette question (Raymond Huard dès 1984) mais sans que cela ne fasse l'objet d'un ouvrage spécifique.

Reste la critique portée contre nombre d'historiens (de Michelet, Lefebvre, Soboul et Labrousse... jusqu'à Agulhon et Jacquard), qui est forte et à double tranchant. S'il est possible d'approuver une approche historiographique débarrassée de précautions oratoires, qui évoque les grands débats des années 1970 autour des sociétés d'ordre sans tomber dans les conflits idéologiques qui avaient marqué les querelles autour du bicentenaire de la Révolution, le risque de la simplification guette toujours l'imprécateur – qui peut être victime du mécanisme qu'il déclenche. Les critiques sont marquées par une rapidité qui touche à l'injustice : la rupture provoquée par l'étude de la Grande Peur de G. Lefebvre est matricielle, pour prendre une expression devenue ordinaire, même si elle mérite une reconsidération ; M. Agulhon développe une argumentation précise et subtile au fil de ses articles, dégageant une définition de la politique qu'il n'est pas possible de résumer trop simplement. En sens inverse on peut regretter que manquent *La logique des foules* de J. Revel et A. Farge pas cités, M. de Certeau ou M. Foucault (et pêle-mêle Cobb, Sewell, Kaplan, Burstin, Tønnesson, Markov, Ado, parmi d'autres). La place des femmes dans le livre pose aussi problème. Elles n'arrivent si l'on peut dire qu'à la page 95, attestant bien leur totale invisibilité jusque-là et elles sont liées à l'oralité, au « rite » selon une perspective qui n'est plus tenable. Les travaux récents les montrent participant à la vie politique, essayant de la

changer (D. Godineau ; le colloque de Toulouse dirigé par Y. Kniebielher) ; leur échec (voir Théroigne de Méricourt), comme leur instrumentalisation (ce que vient de démontrer J. Landes dans *Vizualing the Nation*), méritait l'attention.

Il va de soi qu'aucun livre ne peut tout dire, mais comme dans beaucoup de panoramas, celui-ci oublie des territoires et des enjeux, dont la simple énumération aurait permis de donner une autre impression de la corporation et aurait amené à nuancer l'invisibilité proclamée de la « politique du peuple ». G. Pécout et J. Canal avaient organisé en 1997 un colloque européen consacré précisément à la « politisation des campagnes », paru en 2000 à l'École française de Rome, qui avait déjà posé cette question et donné une palette impressionnante de réponses, attestant de la diversité des critères d'appréciation et interdisant de penser à une solution unique. Pour prendre quelques exemples seulement, il convient de rappeler l'importance du débat à propos de la « politisation » des masses pyrénéennes qui eut lieu autour du livre de R. Brunet, *Le Roussillon, une société contre l'État* (ce qui évoquait P. Clastres) avec M. Cadé et P. Mc Phee qui présenta une solution évolutive convaincante. Pour comprendre l'articulation entre les formes du politique, une hypothèse serait que dans certaines régions, ouvertes au débat national, les formes d'acculturation politique se seraient surimposées sur les clivages antérieurs, fondant la politique du peuple dans la grande politique ; ailleurs, la discordance demeurerait entre « haute » et « basse » politique. Le Comtat de M. Lapied, les Hautes-terres de V. Sottocasa semblent bien être dans le premier cas, où les divisions catholiques-protestants, notables-peuple, sont rebrassées de force et redistribuées dans le cadre gauche/droite. De ce point de vue, si la « religion populaire » est bien évoquée comme faisant indéniablement partie de cette politique du peuple, le lecteur attendait de voir citer le colloque de Chantilly organisé par B. Plongeron qui avait fourni de nombreux exemples de transaction entre « peuple » et élites (petites et grandes) comme le livre essentiel de T. Tackett consacré au serment des prêtres qui insistait sur le « double lien » entre clercs et ouailles – les paroissiens étant intervenus dans le choix exprimé par leurs intercesseurs religieux. Les conséquences de cet état de fait ne s'arrêtent pas à la Révolution. Si l'échec du soulèvement de la duchesse de Berry en 1832, est rappelé ici brièvement pour attester d'un échec étonnant du populisme de droite, il y a bien là un parti, le légitimisme (ou peut-être plutôt des courants) éminemment populiste, anti-capitaliste, provincialiste, communautariste – dont on peut retrouver les influences à la fin du XIXe siècle dans l'Ouest notamment, mais aussi dans des régions opposées notamment au premier centenaire de la Révolution et dans les groupes « intégralistes » connus depuis E. Poulat. Dit autrement, il ne suffit pas de citer R. Mousnier et son école ou Y.-M. Bercé sans insister sur ce qui était en jeu – et qui est au cœur du livre – la compréhension des relations verticales de solidarité dans les communautés sociales. Les voies du « peuple » sont donc bien multiples, on ne peut que regretter que le rapport à la nation armée, au bonapartisme soit aussi rapidement présenté au travers de la figure du grognard et du soldat Chauvin. Le livre de G. de Puymège est certes bien venu, mais reste désincarné, quand les travaux de N. Petiteau sur les vétérans montrent à la fois la durée de la reconnaissance sociale et « politique » qui est accordée à ce groupe et les difficultés à en reconnaître les limites et le sens. La politique est diffractée au travers de la gloire, de l'expérience hors des frontières, de l'incorporation de la grandeur nationale dans chacun de ses soldats. C'est dire que le sentiment national a été un point central, mais qu'il fallait comprendre dans sa complexité.

Aborder cet aspect des choses, c'est enfin regretter que la démonstration de R. Dupuy n'aille pas jusque-là dans son effort salutaire pour repenser les catégories. Le troisième chapitre en effet propose une série de mots clés qui peuvent spécifier cette politique spécifique, empruntée à l'anthropologie (localisme et solidarité, revendication d'autorité et d'égalité, clientélisme, ritualisme, oralité, violence primitive), et qui renvoient bien à des attitudes que l'on peut aisément identifier dans le cours de l'histoire de France. Reste que l'on perd de vue alors ce qui fait la novation

révolutionnaire, dans le bouquet qui est noué entre ces attitudes à ce moment, comme dans leur mise en œuvre spécifique par tous les acteurs sociaux. La « politique du peuple » n'est pas une dimension, plus ou moins, anthropologique, si elle existe elle est plus sûrement au carrefour de ces domaines que nous venons d'évoquer. Or les historiens ont depuis une dizaine d'années porté l'attention sur les mécanismes politiques qui ont requalifié le peuple. Ce mot ne trouve dans le livre aucune définition précise, il est référé aux pauvres, aux exclus du vote, aux ruraux, aux urbains, sans que l'on voit très bien de quoi il s'agit. La difficulté est grande et on ne peut pas reprocher à l'auteur de trancher là où le flou est durable, cependant une solution consistait à prendre en considération ce qui se donnait peuple et ce qui était désigné peuple ; car les acteurs de l'histoire ont pensé également le peuple. Le regard de l'autre fait le peuple, ce que les travaux sur les notions sociopolitiques de J. Guilhaumou ont montré depuis près de vingt ans. Il convenait alors de discuter de « l'économie morale » du peuple, notion introduite depuis longtemps en France, formule qui recouvre à la fois la position politique prise par les élites et les notables envers « le peuple », comme les actions spécifiques du peuple dans la dimension politique. Dans cette perspective dynamique la combinaison des domaines et des interrogations donne davantage de sens à la politique du peuple, qui est trop résumée pour le reste du XIXe siècle dans le populisme. Reste que, sur le fond, cet essai a le mérite d'ouvrir un débat important qui est d'une actualité brûlante et qui entraînera des réappréciations des termes.

Jean-Clément MARTIN

Tamara KONDRATIEVA, **Gouverner et nourrir ; Du pouvoir en Russie (XVIe-XXe siècles)**, Paris, Les Belles Lettres, 2002, 274 p.

A priori éloigné de notre champ traditionnel, l'ouvrage de T. Kondratieva concerne pourtant les historiens de la Révolution française. Cet auteur avait naguère exploré les rapports entre *Jacobins et Bolcheviks* dans le passé russe et dans les premières décennies de l'Union soviétique, ce qu'elle appelait joliment « l'itinéraire des analogies » et singulièrement celui de la meurtrière image de Thermidor (Payot, 1989). Elle rappelle d'ailleurs dès les premières lignes de *Gouverner et nourrir* que « l'imaginaire collectif issu des comparaisons entre la Révolution française et la révolution d'Octobre a eu une fonction constituante dans la réalité soviétique [...] ».

Le nouveau livre présente pourtant un dossier purement russe, ancré dans le tardif Moyen Âge de ce pays et allant jusqu'aux derniers temps de l'époque soviétique. En 200 pages de texte sur un sujet immense, la forme est plus celle d'un essai très érudit que celle d'un ouvrage définitif. Sa structuration en deux grandes parties inégales, *La fonction nourricière du pouvoir autocratique* et *La fonction nourricière du pouvoir soviétique*, marque les continuités que l'auteur veut souligner. Partant du retour *a priori* improbable en 1918 de l'autorité bolchevique dans le vieux Kremlin moscovite, abandonné depuis deux siècles par les tsars, ou de la continuité des rituels de table entre Ivan IV le Terrible et Staline, T. Kondratieva donne à penser. Au-delà de descriptions très argumentées pour la période autocratique et de l'exploitation d'une grande richesse de sources soviétiques, l'accent est mis sur la matérialité des dons de nourriture, gage de fidélité, sur la symbolique agissante d'un pouvoir tenant les moyens de sa générosité de son caractère véritablement sacré. Le bilinguisme parfait de l'auteur lui permet de mettre en valeur les racines « nourricières » des termes institutionnels dans la langue russe, les innovations ou les ressourcements de la langue proprement soviétiques auprès de l'antique slavon lorsqu'il s'agit de marquer l'importance des gestes que l'on veut ritualiser dans la construction d'une nouvelle culture. L'usage constant de termes liés à la nourriture et à sa sacralité dans la construction de l'État nouveau est impressionnant. Cette exploration extensive de phénomènes langagiers est « parlante », même quand elle ne convainc pas d'emblée de ce que ses implications étaient partagées même de loin

par les acteurs : dans des expressions françaises courantes en politique comme « faire son beurre », « se sucrer », « aller à la soupe » ou au contraire « y cracher » (dans la soupe), l'alimentation est au centre des signifiants, pas nécessairement des signifiés.

Le caractère nourricier de l'autocratie russe est suffisamment affirmé pour qu'on n'y insiste pas ici, mais l'opposition faite par T. Kondratieva avec la monarchie française et les rituels fixés par Louis XIV à sa cour est-elle si totale dès que l'on se place sur un plus long terme ? Le lecteur est sensible à l'intérêt porté aux conditions très concrètes dans lesquelles, au XXe siècle cette fois, le groupe dirigeant du régime révolutionnaire, menacé par la famine et la désorganisation, se replie sur le vieux Kremlin et organise sa propre survie matérielle comme condition de la victoire et d'un avenir meilleur. Cette protection collective, élargie par la pression très « naturelle » des familles, des alliés, des appuis et auxiliaires... conditionne à son tour la pérennisation d'un régime ou les « distributions » auront une si durable place. Sur les continuités signalées d'un régime à l'autre, on aimerait d'ailleurs que T. Kondratieva aille plus loin, par exemple sur les vecteurs des traditions, gestes, formalités...

Toutes choses étant différentes, vu les conséquences incroyablement durables du phénomène de l'État nourricier en Russie, on pourrait enfin de notre côté se pencher sur le statut matériel du groupe dirigeant de la République montagnarde, sur son alimentation et ses besoins matériels. Il ne s'agit pas ici tant des subsistances en l'an II que des exceptions au Maximum général, telles qu'elles se sont appliquées pratiquement aux comités de gouvernement, à la Convention, à la Commune, comme aux armées. Dans la période qui suit immédiatement, on peut par exemple s'interroger sur le souci *a priori* étonnant chez les constituants de 1795 de fixer en poids de froment les salaires des futurs cinq directeurs de la République... nourricière.

Serge ABERDAM

Guy CHAUSSINAND-NOGARET, **Louis XVI, le règne interrompu, 1754-1793**, Paris, Tallandier Historia, 2002, 159 p.

Certains pourraient se demander quelle est donc cette incongruité qui consiste à recenser un livre pour enfants dans une revue aussi érudite que les *A.H.R.F.*, et qui plus est, racontant la biographie d'un roi ?... On aurait, à notre humble avis, bien tort de balayer d'un revers de main ce genre de publication, qui, si elle ne peut prétendre se placer au même rang que le travail d'une vie sur la rébellion au XVIIIe siècle, pour ne citer qu'un exemple connu et reconnu de tous, nous interpelle directement sur la constante réussite éditoriale des vies des rois, présentées aux plus jeunes. Après tout, le genre refleurit de génération en génération, sans que les fondements de la République ne soient menacés. Cependant, le succès particulier de la collection « La France au fil de ses rois », parue aux éditions Tallandier Historia, ne peut qu'interroger sur l'invariabilité d'un imaginaire, supposé puéril parce qu'*a priori* fasciné par princes et princesses, et sur les enjeux à plus long terme du récit de l'histoire, hors du système scolaire. Tallandier a bien saisi l'air du temps et résolument appliqué ces préceptes : les figures tutélaires à présenter aux enfants, dix ans après le bicentenaire de la Révolution, ce sont les rois de France, ce sont les acteurs de la bonne et antique galerie des ancêtres couronnés. L'entreprise ne manque pas d'intérêt, ni de sérieux. Ici, ce n'est pas la simple déclinaison des biographies plus ou moins enjolivées, que toute l'historiographie républicaine, depuis la fin du XIXe siècle a cautionnée lorsqu'elle servait les intérêts de l'unité de la nation, de la centralisation du pouvoir et de l'exaltation du patriotisme. Le projet éditorial et scientifique est bien réel et des plus intéressants car il fait appel à des historiens renommés, ayant un authentique poids universitaire, reconnu pour leurs travaux sur la période. Il leur revient de produire un texte sur un monarque, accessible à tous sans renoncer à des problématiques historiographiques récentes. Le livre de Guy Chaussinand-Nogaret, spécialiste de la société des Lumières et de sa noblesse, *Louis XVI, le règne interrompu*, pose donc la question indirecte de l'identité d'une litté-

rature sur la Révolution française, destinée aux enfants. Ainsi dressée, la perspective change, et la surprise d'abord amusée se transforme en constat plus dérangeant : que (qui) reste-t-il des héros de la Révolution française ? desquels parlons-nous ? desquels avons-nous envie d'évoquer l'existence aux enfants ou aux plus jeunes élèves et même aux étudiants, lorsque la nécessité de mettre de la « chair » s'impose, pour mieux expliquer des idées complexes et abstraites de la fin du XVIIIe siècle ?

Robespierre et Saint-Just, flanqués de leur réputation, et de l'ombre de « la hache révolutionnaire » pour reprendre l'expression d'Elémir Bourges ? Pourquoi, en clair, le seul héros de la décennie capable d'assurer un sursaut de curiosité demeure le seul et irritant, mais plus que jamais trentenaire, et pour toujours, général Bonaparte ? Où sont passés les Bara, les Hoche, les Marceau ? Pourquoi ces figures ne font-elles plus recette ? De ceux-là, il faut bien l'écrire, « on » semble en avoir assez, bardé du sourire convenu avant même d'avoir commencé à écouter le récit de vie, forcément idéologique, à tout coup moralisateur, ou bon pour le cours d'éducation civique. Mourir pour la patrie n'est plus d'actualité, mais mourir en victime d'un régime perçu comme oppresseur, voilà une belle cause de nos jours, surtout lorsque le régime, pris en flagrant délit de contradiction, est censé incarner les Droits de l'homme et le décapiter. Injustement pris pour le méchant, Louis XVI fait figure d'individu esseulé et jugé, avant même d'avoir subi un procès qu'on imagine forcément joué d'avance. Louis XVI martyr, c'est là d'ailleurs une postérité posthume que l'auteur défend et explicite en conclusion. Ailleurs, d'autres figures héroïques de l'Ancien Régime s'imposent. Va donc pour les Bayard et les du Guesclin... Las, il faut se résigner. Dans ce pays, pour entrer dans la mémoire collective de la République, mieux vaut s'appeler chevalier d'Assas qu'accomplir l'authentique acte de courage et ne s'appeler que sergent Dubois. On n'a pas idée d'avoir un grade subalterne et de porter un nom si banal.

Pourtant, dans ce cas précis, le mystère reste entier : comment le bon papa, gros roi serrurier, insipide chef d'État, à demi-impuissant, pourrait-il, par la magie éditoriale, et quelle que soit la qualité de l'iconographie le mettant en valeur, devenir le support d'une éventuelle projection, mécanisme compréhensible et attendu de la lecture des plus jeunes. Comment pourrait-il, tout au moins, attirer la curiosité des préadolescents ?

C'est justement parce que Louis XVI, peut inviter, même les plus jeunes à une saine distanciation, c'est parce qu'il n'est pas une figure que l'on associerait immédiatement aux images dominantes de l'univers médiatique d'une nouvelle génération imprégnée des personnages du Seigneur des anneaux, ou d'autres aventures inter-galactiques, que l'enjeu est autre ou subtilement lié à ces représentations imaginaires plus violentes. La réflexion s'impose... indépendamment de la logique de la collection et de la nécessité chronologique qui ne pouvait « décoller » encore une fois, Louis le seizième. Faut-il le préciser en toute bonne foi, on ne peut faire grief à l'auteur d'avoir reçu ce roi-là, avec ses qualités privées que personne jamais ne lui contesta et ses défauts publics graves de conséquences pour la monarchie, que tout le monde confirma à commencer par ses partisans et son biographe qui ne méconnaît pas la médiocrité du personnage, doté pourtant d'une culture « que lui envieraient bien des universitaires »... (p. 18). Il n'y avait dans l'auguste série qu'un seul Henri IV disponible, et il est revenu, galanterie verte oblige, à une historienne, Jeanine Garrisson.

Il faut le notifier, le portrait du roi, la description de sa personnalité sont faits avec nuances sans cacher ses hésitations, ses erreurs, ses aveuglements, et offre une somme d'informations des plus intéressantes. Les développements sont présentés de façon précise, claire et aérée. Six chapitres articulent cette vie qui ne dépasse pas les trente-huit printemps. L'enfance, les tentatives de réformes, la valse des ministres, l'année de la Révolution, la monarchie constitutionnelle et enfin la chute sanglante de la monarchie scandent ce parcours existentiel vers sa déchéance. La conception du livre même, permet d'introduire des planches thématiques intéressantes, sur la vie quotidienne ou de donner des éclaircissements sur la situation internationale du vivant du roi. Certes,

on pourra discuter de la façon dont l'expérience Turgot est présentée, ainsi que l'opposition parlementaire. Rien de cela n'empêche la compréhension de la crise de la monarchie. En revanche, concernant l'épisode révolutionnaire, les journées d'octobre et la fuite à Varennes sont traitées sans que la dramatisation objective de ces deux événements soit suffisamment mise en valeur dans ses retentissements et ses conséquences. De même, alors que la préparation du procès du roi présente une analyse intéressante des forces en question et décrit l'authentique enjeu d'un procès, portant davantage sur une certaine conception de la république plutôt que sur le sort d'un quelconque Capet, en revanche, les débats et leurs richesses sont escamotés. Il n'en demeure pas moins qu'à la fin du livre, le jeune lecteur a une connaissance plus qu'honnête du personnage.

Se repose tout de même le problème des destinataires, parents, enfants, et la façon dont l'épisode révolutionnaire par exemple est traité, puisqu'on sait depuis la page 38 que la France rêvait que le roi, à son avènement, fût assez fort pour consolider le trône « pour des décennies, peut-être pour des siècles »... Ce n'est peut-être pas faux en 1774, mais c'est assez dire la difficulté qu'il y aura par la suite à expliquer, face à tant de pacifisme royal, la violence révolutionnaire, dont les débordements semblent toujours disproportionnés, en tout cas injustes le plus souvent, comparés à la bonhomie du roi.

Cette difficulté à traiter la violence révolutionnaire ne résume-t-elle pas celle de penser la place de la Révolution dans l'imaginaire des enfants et dans leur mémoire en construction. Comment raconter la transformation politique dans sa dimension positive et générique, alors que la plupart des adultes ne souhaitent qu'une seule chose, somme toute de façon assez légitime, c'est que le régime républicain démocratique s'améliore certes, mais ne change fondamentalement pas. Comment faire comprendre la Révolution dans un univers mental où les formes institutionnelles actuelles, bien que directement héritées de l'expérience de 1789 et des années suivantes, ne reposent que sur leur conservation et non sur la discussion de leur bien-fondé ? En clair, peut-il exister un récit de la Révolution sans que la Révolution ne soit pensable ? Manifestement, il n'y a que peu de place pour l'explication de la Révolution et de ses violences politiques, sociales, replacées dans leurs justes et exactes dimensions historiques. La tâche pédagogique est-elle devenue trop ardue pour être développée aux enfants occidentaux de la bulle de richesse et de paix, spectateurs par ailleurs de violences télévisuelles et de guerres cinématographiques ? On ne peut s'empêcher de faire le rapport entre cette représentation de l'histoire à travers ce portrait de Louis XVI et la construction actuelle d'un imaginaire sur les écrans. Restaurer l'ordre médiéval, sorti de l'imagination d'un professeur conservateur de littérature celtique, dans l'univers socialement féodal du *Seigneur des anneaux*, conserver l'ordre du collège et la discipline d'un monde aussi normé, et aussi « potterisé » de bonnes manières que celui de l'enfant magicien, en réalité, n'est-ce pas préparer les structures mentales des plus jeunes à lutter de toutes leurs forces pour que rien ne change : Louis XVI, Monsieur Frodon, Harry Potter, même combat ?

Encore faudrait-il bien reconnaître que l'indigence et la platitude de certains manuels proposés aux collégiens laissent de belles perspectives éditoriales à des récits de vie de rois, dont il faut avouer, en toute lucidité, que la formule proposée ici s'avère, d'un strict point de vue esthétique et informatif, une réussite.

Allons, « Monsieur » Tallandier, encore un petit effort pour nous présenter un des pères de la République... Et pourquoi pas Mirabeau...? dont Guy Chaussinand-Nogaret a déjà raconté les aventures aux parents... oui c'est cela, un Mirabeau, sans fioriture et sans masque, raconté aux têtes blondes, au temps du politiquement correct... À moins que l'auteur, dans sa bibliographie personnelle, n'ait indiqué lui-même l'importance de chacun dans l'histoire de la Révolution : Mirabeau pour les grands, Louis XVI pour les petits... On attend, avec impatience, de palpiter aux récits des aventures des cadets de Louis XVI...

Pierre SERNA

Hubert DELPONT, **La victoire des croquants. Les révoltes paysannes du grand Sud-Ouest pendant la Révolution (1789-1799)**, préface de Anne-Marie Cocula, Nérac, Les Amis du Vieux Nérac, 2002, 539 p.

Agrégé d'histoire au Lycée de Nérac et historien réputé, auteur de nombreux travaux remarqués sur le Béarn, l'Aquitaine, notamment publiés en écho au bicentenaire dont il fut en Aquitaine un maître d'œuvre très présent, et de plusieurs monographies dont une excellente biographie de l'amiral Darlan parue en 1998, Hubert Delpont a soutenu, devant l'Université de Bordeaux 3, une thèse vraiment remarquable, rapidement publiée sous le titre évocateur de *La victoire des croquants* et qui, à mes yeux, se signale par trois caractères essentiels. D'abord une haute ambition, celle de produire une grande synthèse sur les troubles ruraux du Sud-Ouest pendant les dix années de la Révolution française, troubles toujours évoqués, jamais systématiquement étudiés dans tout l'espace et dans la durée décennale. Certes l'auteur ne partait pas de rien : Jean Boutier, Anatoli Ado, d'éminents historiens régionaux ou antérieurs aux années récentes, avaient déjà entrepris profondément mais partiellement cette étude pour laquelle les recherches de Yves-Marie Bercé portant sur les périodes antérieures pouvaient constituer de très utiles termes de comparaison, mais personne n'avait osé s'aviser de traiter de ces troubles sur un espace aussi vaste, depuis le rebord sud occidental du Massif central jusqu'aux Landes de Guyenne et au Béarn, des Charentes au Midi toulousain, du Limousin au Pyrénées, en se plongeant exhaustivement dans les sources primaires des Archives Nationales et des fonds départementaux, voire locaux : au total, 2 000 villages répartis dans 17 départements ! Le résultat est probant : des 400 troubles jusqu'alors relevés dans un éparpillement relatif, nous passons à 600 (au minimum) soigneusement identifiés ; nous retrouvons ici une veine de recherche à la fois quantitative et spécificatrice qui a d'autre part inspiré Jean Nicolas dans son récent *opus* sur la rébellion française (Paris, Seuil, 2002). Le second mérite de cette thèse est d'avoir proposé au terme d'un effort critique soutenu et respectueux des travaux des devanciers, une théorie de la spécificité des troubles dans son grand Sud-Ouest (le « modèle occitan ») qui globalement entraîne la conviction et suscitera de nouvelles enquêtes susceptibles de relancer le débat comparatif sur la révolution paysanne dans le cycle de la Révolution française sur quoi tant de travaux ont paru depuis un demi-siècle, de la Bretagne de Roger Dupuy à l'Artois de Jean-Pierre Jessenne, de la Haute-Normandie de Guy Lemarchand et de l'Île de France de Serge Bianchi à la Bourgogne de Jean-Jacques Clère, au Midi méditerranéen ou à l'Auvergne de Peter Jones, entre autres. Le troisième caractère à mes yeux remarquable de cette thèse est d'avoir été soutenue *in situ* (à Bordeaux) devant un jury pluraliste de spécialistes avertis qui n'ont pas la réputation de faire acte de complaisance à l'égard des historiens de la Révolution française d'inspiration mathiéziste ou soboulienne : leur satisfecit, notamment celui de la préfacière, directrice de la thèse, Anne-Marie Cocula, en prend d'autant plus de valeur (titre de la thèse soutenue : « Émotions et séditions rurales dans le grand Sud-Ouest de la fin de 1789 à 1799 » – Jury : A.-M. Cocula, Y.-M. Bercé, J. Boutier, M. Figeac, J.-P. Jessenne ; mention T. H., avec félicitations).

Dans une première partie de cent pages, l'auteur fait le point des connaissances sur les « soulèvements antiseigneuriaux » dans le vaste espace choisi, et, d'une plume alerte et concise, toujours précise, observe finement et méticuleusement, la « conquête » qu'illustrent les seize cartes soignées et éloquentes, heureusement insérées dans le corps du texte, de l'espace rural traversé par l'émotion et la « sédition » révolutionnaire paysanne de 1789 et de l'hiver 1790. Puis dans une seconde partie de cent dix pages, l'auteur analyse le processus et les causes (possibles, avérées et explicites ou bien encore probables et problématisées) de la victoire des « croquants » (référence au temps long) ; il montre la différence avec les soulèvements antérieurs, plus sensibles aux phénomènes de solidarité « verticale », de micro-régionalisme de pays et d'influence externe, observe la forme nouvelle de la « politisation » comme l'a fait dans un autre dispositif socio-

économique et urbain, Christine Peyrard dans l'Ouest intérieur, et dégage un « modèle occitan de la révolte » qui n'est pas archaïque mais tout au contraire, dans ses formes nouvelles, corrélatif à la forte expansion de l'économie agricole portée par la propriété paysanne en raison de son ouverture (contrainte ou spéculative) au marché des « bons grains » destinés aux colonies d'Amérique, aux ports (Bayonne, Bordeaux) ou aux villes... De cette expansion, profitent en premier lieu les seigneurs grâce aux prélèvements de type féodo-seigneurial et décimateur, ce qui aggravait leur cas, si j'ose dire, aux yeux des producteurs ruraux ! Ici, la thèse de Delpont produit incontestablement de la nouveauté : ici, l'antiseigneurialisme n'est en rien une tradition survivante mais une bataille d'avenir pour l'émancipation de la propriété paysanne ouverte au marché et qui sait se parer du vocabulaire « patriotique » ou se reconstruire en se nourrissant de l'idéologie des Lumières. La troisième partie, en fin de compte chronologique (ce qui se discute), montre l'échec des métayers en 1792 et 1793, dans leur tentative de faire abolir le type de tenure qui les lie aux propriétaires, même nobles et ci-devant seigneurs, en la prétendant couverte par la législation d'abolition radicale du *complexum feodale* intervenue en 1793 : le front paysan est désormais brisé et les luttes se parcellisent, quelquefois en se radicalisant, notamment dans leur expression politique. En conséquence de 1793 à 1799, s'il y a révoltes et troubles persistants, ceux-ci seront remémoratifs et symbologiques ou bien traduisent des refus, celui de l'État prédateur et destructeur des habitus culturels et cultuels, refus dans lesquels les femmes occupent une place nouvelle et singulière, analysée avec circonspection quoique le titre du chapitre VII « Campagnes sur la défensive, l'heure des femmes », paraisse d'autant plus excessif ou réducteur que s'y trouvent relevés aussi bien un irrédentisme de ruraux montrés ici plus que rétifs face à l'État national jugé prédateur, qu'un refus proche du brigandage habituel que l'auteur, ici plus approximatif, n'hésite pas à rapprocher du mouvement maquisard de 1943-1944, suivant en cela une intuition de Jacques Godechot qui méritait assurément une discussion plus distanciée. Car on pourrait tout aussi bien y voir l'anticipation, *mutatis mutandis*, d'un agrarisme de paysans moyens de type dorgériste, entraînés par ce qu'on désignerait aujourd'hui comme un « populisme » rural égoïste et rétrograde, « conservateur », « anti-révolutionnaire » comme il le fut en 1799. Questions à reprendre et pas seulement pour le Sud-Ouest ! Une forte conclusion révèle à la fois l'originalité de la démarche et sa dimension problématique, laquelle appelle de nouveaux développements, notamment comparatifs avec la France du Nord et des versants alpins et méditerranéens, tout en relançant le fécond débat relevant de l'herméneutique, sur le mouvement paysan pendant la Révolution française. Excellente présentation des sources d'archives et de la bibliographie utilisée qui fait la part belle aux travaux d'ethnologie rurale et qui m'a parue très à jour.

On pourrait évidemment formuler quelques réserves ou regrets : par exemple sur la présentation des troubles rapportés au cadre départemental comme le suggèrent les dispositifs archivistiques, alors que dans le Sud-Ouest particulièrement, le choix d'une observation par « pays » aurait donné plus de cohérence encore au propos – par exemple quand il est question des confins Lot/Cantal ou Limousin/Périgord –, ou bien encore que la place consacrée à l'économie paysanne (le maïs pas évoqué malgré la thèse ancienne de Frèche, la place de la basse-cour, la polyculture vivrière et jardinatoire comme mode de résistance au prélèvement extra-économique etc.) ou que les questions relatives à la division sexuelle du travail du propriétaire exploitant, n'aient pas été plus abondamment traitées, ou enfin que la place des artisans ruraux, tellement présente dans les troubles et le processus de politisation, n'ait pas fait l'objet d'un chapitre à soi seule : regrets timides qu'on ose formuler parce que l'auteur nous a tellement mis en appétit avec son souci de sortir des sentiers battus qu'on ne cesse d'en redemander. Mais on l'écrit sans hésiter : le livre de Hubert Delpont s'impose comme un ouvrage majeur qui fera date. Au total, une grande thèse, magistralement écrite, pensée et documentée, dont le thème et les positions s'inscrivent magnifiquement dans la tradition des grands travaux d'histoire rurale révolutionnaire qui sont l'une des

grandes originalités de notre historiographie comme le soulignait en 1987 le Colloque de l'Inra/Société des études robespierristes/IHRF auquel il nous faut toujours revenir. Hubert Delpont nous en a redonné l'occasion.

Claude MAZAURIC

Danièle PINGUÉ, **Les mouvements jacobins en Normandie orientale. Les sociétés politiques dans l'Eure et la Seine-Inférieure, 1790-1795**, préface de Jean-Pierre Jessenne, Paris, Éd. du CTHS, 2001, 654 p.

L'ouvrage présenté par Danièle Pingué, tiré d'une thèse d'ampleur accomplie sous la direction de Claude Mazauric, appartient aux grands travaux qui démontrent tout l'intérêt des enquêtes de terrain et du local comme laboratoire d'analyse du politique. Il confirme l'importance de la connaissance approfondie des attitudes et des pratiques politiques à l'échelle provinciale pour une compréhension globale du champ politique. Cette étude s'inscrit dans le cadre des recherches qui, depuis une vingtaine d'années, ont fait considérablement progresser les connaissances, et la réflexion, sur la sociabilité révolutionnaire.

C'est un énorme travail de prospection des archives et de critique des sources qui a été mené. L'étude est exhaustive sur les sociétés politiques de l'Eure et de la Seine-Inférieure pour lesquelles les sources sont très riches. Les résultats de cette enquête sont présentés sous forme de tableaux, graphes et cartes. Ils permettent ensuite des analyses fines, avec croisement des perspectives interprétatives, qui font saisir la réalité de la découverte de la politique. Danièle Pingué a retrouvé les traces de 377 clubs dans les deux départements qu'elle a choisis. Une impressionnante étude prosopographique de 8 800 clubistes a été menée grâce à un traitement informatique qui est présenté avec une grande précision.

La démarche adoptée est un modèle du genre : elle se fonde sur un socle d'études quantitatives qui permet de développer des analyses solidement étayées ; ainsi la politisation des masses est démontrée de façon incontestable. À partir de l'étude des sociétés politiques, c'est toute l'histoire politique de la région qui peut être saisie ; mais ce questionnement local permet surtout de faire progresser des problématiques générales, ce qui est l'intérêt essentiel de ce type de recherches.

Après une préface de Jean-Pierre Jessenne qui met en valeur les méthodes utilisées et les résultats obtenus, l'introduction replace le travail dans le débat historiographique sur la sociabilité révolutionnaire.

Le site de recherche choisi, la Normandie orientale, composée de l'Eure et de la Seine-Inférieure, possède une unité géographique : il s'agit de plateaux à la riche agriculture dont la vallée de la Basse Seine constitue l'ossature. À la fin du XVIII^e siècle, c'est une région fortement peuplée et urbanisée où le grand commerce maritime et l'industrie textile sont des activités économiques essentielles.

Ces structures économico-sociales qui font de la Normandie orientale une des régions françaises les plus peuplées, les plus riches et les plus engagées dans la voie de la modernisation, en font aussi un milieu propice à l'existence de sociétés populaires. Au maximum d'expansion des clubs, il s'agira, en effet, du réseau le plus dense de la France septentrionale, mais ce réseau s'est constitué tardivement. L'étude identifie trois phases : avant la crise fédéraliste, du début de l'an II au début de l'an III, à partir de l'automne 1794.

De 1790 à septembre 1793, les sociétés patriotiques sont assez peu nombreuses, le total des adhérents est donc réduit. Les pratiques restent proches de celles des sociétés de pensée, l'essentiel du temps étant consacré à la lecture et à la discussion. C'est l'époque de la gestation du réseau. Les sociétés des Amis de la Constitution se donnent d'abord pour objectif la formation civique de leurs membres et de la population. Elles

commencent leur rôle essentiel de laboratoire d'apprentissage de la citoyenneté. Une ouverture sur l'extérieur se manifeste au cours des premiers mois de 1791, mouvement amplifié par la fuite du roi. À partir de juin 1791, les sociétés interviennent de plus en plus dans les affaires des communes. Une double évolution se produit au printemps 1792 : certaines sociétés végètent ou disparaissent tandis que d'autres se radicalisent. Elles deviennent de véritables contre-pouvoirs dans leurs communes, face à des municipalités restées modérées. En mai 1793, certaines sociétés se sont imposées comme acteurs de la vie politique dont celles des principales villes, Rouen et Le Havre.

C'est la crise fédéraliste qui déclenche véritablement l'émergence des sociétés dans la vie politique, elles deviennent alors le lieu d'expression d'un soutien public à la Convention. Les analyses de Danièle Pingué confirment ici ce qui avait déjà été montré pour le Sud-Est : le rôle important des sociétés populaires dans la résistance au fédéralisme.

De septembre 1793 à octobre 1794, les clubs connaissent un apogée marqué par une implantation très dense, un recrutement massif et une intense activité ; 87 % des sociétés de Normandie orientale apparaissent en l'an II. Toutes les villes et la plupart des bourgs sont alors pourvus d'un club, ainsi qu'une proportion de villages nettement supérieure à la moyenne nationale. La multiplication des sociétés en l'an II résulte de l'action conjuguée des clubs déjà en place, des autorités officielles et des citoyens. Les représentants de l'État interviennent pour contrôler le développement du réseau.

Après l'étude du processus de mise en place du réseau de sociétés, la deuxième partie de l'ouvrage analyse leurs pratiques en l'an II et au début de l'an III.

C'est une organisation relativement unifiée et structurée, reliée au club des Jacobins de Paris qui apparaît en Normandie orientale. Les sociétés sont des lieux d'expérimentation des pratiques démocratiques qui participent activement à la vie politique locale, en général dans un climat d'entente avec les autres instances du pouvoir local. Elles permettent et stimulent la politisation des citoyens y compris dans les campagnes, mais elles sont aussi des agents quasi officiels de la politique gouvernementale, jouant le rôle de lien entre les citoyens et le gouvernement révolutionnaire. Les clubs disposent, toutefois, d'une marge d'initiative qui peut leur permettre d'infléchir la politique nationale. Leur coloration politique est relativement diversifiée, de sociétés à la sensibilité hébertiste à des sociétés modérées, mais qui soutiennent la politique du gouvernement révolutionnaire.

Comme dans le Sud-Est, la vision qui se dégage est loin de celle d'une révolution subie, imposée à un peuple plus ou moins apolitique par un mouvement jacobin autoritaire et centralisé.

Après la chute du gouvernement de Salut public, les sociétés deviennent thermidoriennes. Les grands clubs urbains, dominés par la bourgeoisie d'affaires, sont favorables à la « révolution du 9 Thermidor ». Les rares sociétés rurales restées montagnardes sont exclues du réseau. Mais, à partir d'octobre-novembre 1794 commence un déclin qui se prolonge jusqu'en août 1795 : les pratiques commencent à redevenir celles des clubs de discussion, les membres désertent les séances et les sociétés disparaissent peu à peu.

La troisième partie de l'ouvrage étudie le personnel jacobin à partir d'une enquête prosopographique d'une grande ampleur menée grâce à une riche documentation. L'échantillon porte sur les sociétés où il est possible d'identifier la totalité ou la grande majorité des membres au moins à un moment donné, soit 55 clubs ayant totalisé 8 759 adhérents. Les renseignements enregistrés pour chaque membre portent sur l'état civil, le milieu socio-culturel, les activités extérieures à la société et les activités internes. C'est cette étude quantitative à grande échelle qui rend les résultats indiscutables et qui permet de parler de « politisation de masse ».

Le dénombrement des membres met en évidence l'intense participation des Hauts-Normands à la vie politique dans le cadre des clubs de 1790 à 1795, avec un maximum en l'an II, année marquée également par un renouvellement plus ou moins important du personnel dirigeant lié au mouvement de radicalisation. Les clubistes sont majoritairement des hommes dans la force de l'âge, mariés et pères de famille pour les trois quarts d'entre eux. Dans la région, les sociétés s'avèrent la forme privilégiée de participation à la vie politique des citoyens, avant les élections. Les clubs recrutent environ un sixième des hommes majeurs des communes où ils siègent et le questionnaire utilisé permet d'apprécier différents degrés de militantisme.

La sociologie des clubs reflète celle des communes, mais avec un certain décalage vers le haut de l'échelle sociale, d'où un degré d'instruction plus important que la moyenne : 90 % des clubistes savent écrire leur nom. Dans les sociétés urbaines, trois groupes sont prépondérants à des degrés divers. Les artisans et boutiquiers viennent le plus souvent en tête. Les hommes d'affaires, patrons et cadres de l'industrie et du négoce, sont nombreux dans les sociétés des villes portuaires et des centres industriels. Le poids des fonctionnaires et des membres des professions libérales est élevé dans les cités pourvues de fonctions administratives importantes. Les dirigeants se recrutent essentiellement parmi l'élite urbaine. Les paysans viennent en tête dans la plupart des sociétés de villages. Le groupe dirigeant y est dominé par les laboureurs mais n'est pas totalement fermé aux catégories les plus modestes, confirmant ainsi le caractère plus démocratique des sociétés rurales.

De riches annexes (110 pages) comprenant un recensement des sources et des travaux, un précieux index, complètent utilement ce travail scrupuleux et réfléchi qui permet d'apprécier le rôle des clubs comme instrument d'une vie politique démocratique intense et leur participation à l'invention des pratiques démocratiques contemporaines. Sur la question en débat de la comparaison du mouvement jacobin à un parti, Danièle Pingué tout en réfutant une assimilation anachronique, souligne, à la suite de Raymond Huard, la présence de certains caractères des futurs partis dans le réseau jacobin.

Un compte rendu ne peut évidemment que se borner à souligner la richesse d'un ouvrage qui mérite une lecture approfondie, indispensable à tout historien voulant approcher au plus près la réalité de la vie politique dans les départements pendant la Révolution française et apprécier un travail de terrain où une grande rigueur scientifique sous-tend la maturité de la réflexion analytique sur la dynamique révolutionnaire.

Martine LAPIED

Richard WRIGLEY, **The politics of Appearances. Representations of Dress in Revolutionary France**, Oxford-New-York, Berg, 2002, 378 p.

Richard Wrigley, nous donne ici une étude dont le titre, trop proche de celui de Daniel Roche, *La culture des apparences. Une histoire du vêtement, XVIe-XVIIIe siècles* (Paris, Fayard, 1987), ne rend pas bien compte de la richesse et de la complexité du propos. En effet, l'auteur, tout en réservant une part prépondérante à l'étude de l'histoire du costume révolutionnaire, dépasse ce sujet en présentant successivement la question de la construction d'une sorte de « mémoire de la Révolution », forgée progressivement et de façon intrinsèquement contradictoire en fonction des sensibilités des émetteurs, non plus à partir des textes, ou du récit des événements, mais par un croisement de sources de natures très diverses. Richard Wrigley fait en quelque sorte une histoire culturelle qui réunit des considérations sur les sensibilités de l'époque, sur ses aspirations à la régénération, sur sa volonté de célébrer ses martyrs, les fameux « héros patriotiques » mais aussi de distinguer les simples citoyens méritants. Grâce à une soigneuse mise en relation de différents langages, celui de la parole d'assemblée avec celui de la rue ou des feuilles de presse, celui des textes normatifs concernant en

particulier les avatars du port du bonnet de la liberté (voir le chapitre 5) et les témoignages des mémorialistes ou les évidences de la représentation figurée, ces deux dernières sources étant traitées avec la prudence qui convient, le livre de Richard Wrigley nous montre que l'histoire de la Révolution n'est pas encore totalement écrite, ou, du moins, que de nombreuses questions restent à revisiter, en particulier dans le domaine de l'histoire des pratiques et des habitudes culturelles.

Après avoir, dans une brève introduction, exposé clairement sa méthode de travail qui consiste en un croisement de sources de statut très divers (presse, débats parlementaires, délibérations des clubs, du Comité de salut public ou de la Commune de Paris, rapports de police, correspondances et Mémoires des contemporains, l'auteur s'attache à étudier précisément six aspects de ce qu'il nomme « la politique des apparences » : le culte des martyrs et le souvenir de la Révolution (chap. 1, « Revolutionary Relics »), les nouvelles formes, façon de signifier l'identité des représentants de l'autorité (chap. 2, « Representing authority : new forms of official identity »), les cocardes et leur utilisation (chap. 3, « Cockades : badge culture and its discontents »), le bonnet de la liberté (chap. 4, « Liberty caps : from roman emblem to radical headgear »), comment identifier un groupe à travers ses vêtements et ses habitudes, le cas des sans-culottes (chap. 5), pour conclure avec un chapitre plus problématique sur les identités déguisées, la surveillance et la difficile intelligibilité des apparences (chap. 6). Bon connaisseur de l'iconographie, l'auteur fait une brève conclusion, en forme de pied de nez aux rhétoriciens du fait révolutionnaire, dans laquelle il examine successivement les différentes planches extraites des *Caricatures politiques* de Beauvert (1797) qui, par une astucieuse déclinaison des costumes, des chapeaux, des bannières et des cocardes, identifie pour mieux les stigmatiser les « exclusifs », autrement dit les patriotes intransigeants dont la devise est toujours « la liberté ou la mort » tandis que le drapeau de « l'enrichi », par exemple, proclame « abondance de biens ne nuit pas ». La démonstration de l'auteur est convaincante : après cinq années d'une révolution très politique, mais dont les ambitions culturelles et idéologiques ont été souvent traduites dans le costume, l'heure semble venue de rebattre les cartes, de recomposer la société et de viser à l'enrichissement personnel, comme le montre le succès au théâtre des *Modernes enrichis* de Jean-Baptiste Pujoulx ou de *Madame Angot ou la poissarde parvenue*.

Débordant le cadre de la période révolutionnaire *stricto sensu*, le premier chapitre rend hommage au travail de Maurice Leloir, auteur d'une *Histoire du costume de l'Antiquité à 1914*, et surtout fondateur, en 1907, d'une « Société de l'Histoire du Costume », dont le projet initial était non seulement de conserver tous les costumes (à l'exception des habits militaires) mais aussi de collationner toutes les notices érudites sur les modes et les pratiques vestimentaires. Parmi les membres fondateurs de cette société, on rencontre également le célèbre Lenôtre, vulgarisateur infatigable de l'histoire révolutionnaire. Grâce à l'activité de ces passionnés, chineurs et historiens, de nombreuses traces des guillotinés, par exemple, dont les vêtements avaient été déposés à l'Hôtel-Dieu, qui a pris le nom d'Hôtel de l'Humanité, ont pu être retrouvées et conservées. Le culte des reliques concerne le sang de Marat sur son journal, les cheveux de Robespierre (conservés à présent dans une sorte de reliquaire au Musée Carnavalet à Paris), mais aussi les vêtements ayant appartenu à la famille royale, en particulier le fameux soulier que Marie-Antoinette aurait porté lors de son exécution, actuellement conservé au Musée des Beaux-Arts de Caen. La passion de la conservation de témoignages aussi intimes que sont les vêtements et les objets usuels de la vie quotidienne conduit Napoléon III à créer en 1852, à l'intérieur du Musée du Louvre, un Musée des souverains, dont l'histoire et les objectifs sont brièvement rappelés par Richard Wrigley qui nous en montre l'intérêt quasiment « ethnographique », à côté de l'attendrissement provoqué par la sensiblerie et la petite histoire.

Le 15 octobre 1789, il a été décidé de supprimer les différents costumes portés par les députés de la Constituante (qui étaient encore ceux des États généraux); mais les

discussions s'enlisent car on ne sait tout d'abord pas par quoi remplacer en particulier les costumes des députés membres du clergé, jusqu'à ce que la dissolution des ordres religieux (le 14 septembre 1790) résolve la question. Parmi de nombreux autres exemples, Richard Wrigley nous explique également combien il a été difficile de se décider pour créer des médailles distinctives pour les vainqueurs de la Bastille, dans la mesure où le Nouveau Régime récusait tous les signes honorifiques et autres distinctions qui rappelaient trop l'Ancien Régime. En effet, l'un des grands intérêts de ce livre réside dans le fait qu'il attire notre attention sur des faits, parfois minimes en apparence, mais qui ont tenu une part importante dans les débats du moment. L'affaire de la destruction de la Bastille, de la conservation de sa mémoire, ainsi que de la dispersion de ses pierres comme autant de morceaux de la vraie croix du Christ, et la correspondance échangée entre Gorsas et le patriote Palloy, déjà bien étudiés par Hans-Jürgen Lüsebrink et Rolf Reichardt, prend ici toute son importance. De la même manière, on peut lire au chapitre consacré aux cocardes, une reprise du débat sur l'origine des trois couleurs et le rôle de la reconstruction de l'histoire de la cocarde faite par Desmoulins lui-même, en 1793, tandis que le journal de Prudhomme, les *Révolutions de Paris,* ne mentionne même pas le nom de Camille ! Mais, si pour cette dernière publication, la cocarde était verte au Palais-Royal, le 12 juillet 1789, elle est assurément tricolore, en hommage aux couleurs de la Ville de Paris, lorsque Bailly l'offre au roi le 17 juillet. L'auteur n'évoque nulle part l'hypothèse développée par Michel Pastoureau d'une influence des couleurs des partisans de la liberté américaine sur le tricolore français. Sur le bonnet de la liberté, le chapitre qui lui est consacré dans le présent ouvrage reprend pour l'essentiel un article publié en 1997 dans la revue *French History* (vol. 11, n° 2, pp. 131-169).

On pourrait continuer à feuilleter longuement encore cet ouvrage qui fourmille d'informations précises, d'autant plus intéressantes et précieuses qu'elles sont toujours référencées et que les notes scientifiques, comme la bibliographie, sont de très bonne qualité scientifique. Mais il convient aussi de noter, la précision des légendes des documents iconographiques (lettre, auteur, dimensions, source). Ouvrage érudit, construit de façon claire et très démonstrative, le livre de Richard Wrigley apportera beaucoup à tous les spécialistes d'histoire culturelle de la Révolution française.

Annie DUPRAT

André TISSIER, **Les spectacles à Paris pendant la Révolution. Répertoire analytique, chronologique et bibliographique**, tome 2 (De la proclamation de la République à la fin de la Convention nationale), Genève, Droz, 2002, 528 p.

Le premier volume du recueil de Tissier est sorti des presses en 1992 et a aussitôt servi d'outil de travail majeur pour tous ceux qui s'intéressaient au théâtre de la période révolutionnaire. Il aura donc fallu patienter dix ans pour voir paraître le second volet de cette enquête, mais le résultat est à la hauteur de notre attente. Qu'on en juge : quelque 2 800 notices sur les représentations données dans la capitale du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795, chacune dotée d'un numéro que l'on retrouve dans la liste alphabétique des pièces ; près de 1 600 œuvres représentées en trois ans, dont 855 créations, 185 pièces datant des premiers temps de la Révolution et 554 d'avant 1789. Pour chaque pièce, André Tissier nous offre le nom de l'auteur, le titre et ses éventuelles variantes, le genre (lorsque cela est possible), la date de création ou de reprise, l'édition, le lieu de conservation des pièces imprimées. En outre, il donne au lecteur la liste des représentations théâtre par théâtre, avec les changements de noms lorsqu'il y en a et les dates auxquelles ces entreprises de spectacles ont fonctionné. On y trouvera « grands » et « petits » théâtres, mais aussi les expériences de physique, les spectacles équestres de Franconi et autres « phantasmagories de Filidor ». Enfin, le répertoire comprend aussi une liste des pièces les plus jouées et une table des auteurs et compositeurs qui renvoie aux diverses œuvres citées.

Le classement alphabétique permettra à tout un chacun de choisir une enquête sur tel ou tel thème. Travaille-t-on sur la mort ? Le répertoire donnera les noms d'Abel et de

César, mais aussi, Révolution oblige, de Beaurepaire, Dampierre, Marat, Saint-Fargeau ou Bara. Souhaite-t-on suivre la piste d'un prénom précis? S'offrent par exemple *Philippe et Georgette* ; *Philippe, capitaine de corsaires* ; *Philippe, ou les Dangers de l'ivresse.* Pour qui voudrait étudier les arlequinades, le répertoire mentionne une interminable liste d'Arlequins en Révolution !

L'ouvrage s'ouvre par un avant-propos et une introduction qui expliquent les méthodes de travail de l'auteur et exposent ses résultats. André Tissier, en dépit du titre de son ouvrage, ne donne pas de bibliographie, se contentant de quelques renvois épars et soulignant que chacun pourra se reporter «... aux fichiers, informatisés ou non, des bibliothèques qui en donnent la liste et les références ». C'est là, hélas, présumer de la politique d'achat des bibliothèques et plus encore de leur capacité à suivre l'actualité de la recherche. Et que dire des travaux universitaires qui sont le plus souvent destinés à rester inédits, notamment les mémoires de maîtrise et les DEA ! Recenser les travaux parus depuis au moins une vingtaine d'années n'aurait sans doute pas été inutile, mais il est difficile d'en vouloir à André Tissier, eu égard à l'immensité du travail déjà accompli. Il a néanmoins eu à cœur de mentionner deux ouvrages récents sur le théâtre pour les critiquer. L'un d'eux est celui d'E. Kennedy, M.-L. Netter et P. Mc Gregor, *Theatre, Opera, and Audiences in Revolutionary Paris : Analysis and Repertory*, paru en 1996 et souvent considéré comme un ouvrage de référence. J'ai eu moi-même l'occasion de mettre en doute la validité des renseignements et analyses fournis par ce livre, notamment dans la mesure où le travail des auteurs sur la presse ne reposait que sur un nombre très restreint de journaux, le plus souvent ceux qui sont disponibles sur microfiches et qui épargnent au chercheur les séances à la BNF. André Tissier est extrêmement sévère à propos de ce livre et je crois qu'il a tout à fait raison. Il entend «... dénoncer cet ouvrage comme dangereux pour ceux qui voudront l'utiliser pour travailler de façon sérieuse et approfondie sur tel ou tel aspect du théâtre de la Révolution ». Outre l'extrême indigence de la couverture réalisée pour la presse, André Tissier affirme avoir relevé trois à dix erreurs ou oublis par page ! Des pièces sont considérées comme anonymes, alors que des critiques théâtraux nomment les auteurs (mais encore faut-il prendre le temps de lire un grand nombre de journaux), de multiples erreurs sont faites dans les titres et des pièces s'en retrouvent confondues, et « pour les éditions, presque rien n'est à tirer de ce répertoire ». Quant au nombre de représentations donné pour chaque pièce par Kennedy et son équipe, il est le plus souvent largement fantaisiste. J'avais pu le constater pour le cas ponctuel de Collot d'Herbois. Pour son *Procès de Socrate*, j'avais recensé quatorze représentations, Tissier en trouve le même nombre, Kennedy vingt-sept ! Pour *Les Portefeuilles*, j'en avais découvert cinquante-quatre, Tissier en recense trois de moins, mais Kennedy va jusqu'à soixante et une... ni Kennedy, ni Tissier ne donnant les dates précises de chaque représentation, il est difficile de comparer ces chiffres dans le détail, mais il paraît flagrant que la faiblesse du dépouillement des journaux rend plus que suspectes les données fournies par l'ouvrage de Kennedy. Seule une enquête qui croise de nombreux journaux permet par exemple de repérer les annonces qui ont été faites d'une représentation et qui se sont avérées fallacieuses, car la pièce était en fait reportée à une date ultérieure.

Le second tome qui nous est offert par André Tissier est assurément celui sur lequel nous devrons compter à l'avenir pour toute recherche sur le théâtre des années 1792-1795, même si au demeurant on peut toutefois regretter certaines formules pour le moins radicales de l'introduction : je passerai sur « l'ancien cabotin Collot d'Herbois », mais que signifie l'expression « régime jacobin » ? et peut-on écrire que sous la Convention s'impose « un théâtre politique » qui aboutit avec «... la Terreur impitoyable, à l'élimination de [tout] auteur [qui se serait] éloigné des directives révolutionnaires du jour » ? Pourtant, André Tissier n'en conclut pas moins que, même sous la Terreur, c'est le théâtre des « amuseurs » qui l'a emporté ! L'immense richesse du travail d'André Tissier nous fera vite oublier ces phrases qui ne sont que broutilles comparées à tout ce qu'il apporte aux chercheurs.

Michel BIARD

Jacqueline LETZTER et Robert ADELSON, **Women writing Opera. Creativity and Controversy in the Age of the French Revolution**, Los Angeles – Londres, University of California Press, 2001, 358 p., ISBN 0-520-22 653-4, 35,00 €.

L'ouvrage se veut une rencontre autour de l'œuvre d'Isabelle de Charrière (1740-1805), compositrice de neuf opéras, fortement influencée par le style italien, dont la deuxième partie, la plus brève, offre une étude de cas développant notamment une analyse de ses livrets et de ses succès en Suisse et à Turin. La première partie, sur laquelle nous insisterons dans l'espace de ce compte rendu, présente plus globalement les femmes auteurs d'opéras, leur formation, les barrières institutionnelles qu'elles durent surmonter pour faire jouer leurs œuvres dans les théâtres parisiens, leur réputation et leur postérité – Marie-Emmanuelle Bayon-Louis (1746-1825), Florine Dezède (1765-1792), Marie Favart (1727-1772), Lucile Grétry (1772-1790), Caroline Wuiet (1766-1835), Julie Candeille (1767-1834), Henriette Beaumesnil (1748-1813), Constance de Salm (1767-1845), Jeanne-Hippolyte Devismes (1765-1834 ?), Sophie Bawr (1773-1860) et Sophie Gail (1776-1852) sont donc les autres « héroïnes » principales de ce travail. Historiens, littéraires, musicologues et spécialistes du féminisme, largement issus des universités américaines (quoique ait été sollicitée l'aide de collègues néerlandais, suisse et québécois) se sont rencontrés sur ces personnalités et sur ces thèmes, résultats de recherches menées entre 1997 et 1999, notamment en France, qui se sont appuyées entre autres sur la restitution scénique des œuvres étudiées.

Qu'à la fin du XVIII[e] siècle des femmes puissent écrire de grands opéras plutôt que d'interpréter les rôles de *prima donna* (dont le développement signe la disparition progressive des castrats) étonne les contemporains, sauf Grétry qui les encourage. Des précédents existent pourtant, comme le prouve l'exemple d'Élisabeth-Claude Jacquet de la Guerre (1665-1729), mais ils demeurent extrêmement minoritaires au vu de l'ensemble de la création : sept opéras sont dus à trois auteurs féminins entre 1670 et 1720, douze à sept compositrices de 1720 à 1770, puis cinquante-quatre à vingt-trois créatrices de 1770 à 1820 – dont quelques réels succès : *Catherine ou la Belle fermière*, de J. Candeille (1792) ou *Sapho* de C. de Salm (1794), sans que l'on puisse sûrement conclure, dans le premier cas au moins, à des « messages féministes subversifs qui concurrençaient subtilement l'idéologie masculine alors dominante » (p. 98) ; sans doute y a-t-il à plusieurs reprises en revanche assimilation des écrivaines à leurs héroïnes, jusque dans l'âge donné à celles-ci (pp. 122-123) mais cela ne nourrit guère d'intrigues incendiaires. Les auteurs, fortement marqués par la *gender history* et se rangeant sous les bannières de Geneviève Fraisse et de Lynn Hunt, présupposent qu'existe un groupe d'artistes plutôt qu'une série d'exceptions. Considérant compositrices – autant que leurs partitions demeurent – et librettistes, la Révolution leur apparaît comme un temps de rêves et d'ambitions, sans doute en partie contrariés, pour l'expression artistique féminine, qui développe une sensibilité particulière et n'est pas uniment marginalisée : elle supplée l'exclusion subie du point de vue politique. Ils reconnaissent cependant la difficulté de définir précisément le corpus, le genre de l'opéra, en un temps où les pièces chantées, les ariettes, les vaudevilles, les divertissements, les ballets s'interpénètrent sur des scènes diverses et agrémentent de la comédie à la tragédie – le mélodrame est exclu de l'enquête, sinon pour S. Bawr, élève de Grétry, qui pensa illustrer musicalement les siens. « C'est pourquoi notre liste des opéras écrits par des femmes est nécessairement une approximation », avouent-ils p. 9, d'autant que les statistiques ne peuvent mesurer la part des représentations données dans le cadre du théâtre de société.

L'écriture d'un opéra, de vaudevilles, d'une pastorale, d'une romance, représente pour bien des femmes un véritable obstacle culturel. Celles qui le franchissent bénéficient soit d'un milieu familial propice à l'éducation qu'une telle construction présuppose (telles Marie-Anne Barbier, de Rouen – 1670-1745 –, J. Candeille, F. Dezède ou L. Grétry) soit d'une expérience pratique acquise sur les théâtres ou dans les salons (ainsi en va-t-il de M[lle] Duval, dont *Les génies ou les Caractères de l'amour* est donné à l'Opéra en 1736) soit enfin d'une collaboration avec un compositeur (Favart, Grétry, Dezède), aucun de ces trois modèles n'excluant l'autre : J. Candeille, qui joue et chante sur les scènes parisiennes, doit

tout à son envahissant père, Pierre, sa formation, sa survie financière, son entrée dans la franc-maçonnerie, et elle collabore aussi à ses œuvres. La composition des livrets et des orchestrations devient une activité lucrative pour une nouvelle génération de femmes dans les années 1780 et 1790, dont certaines, comme Olympe de Gouges, confondent trois combats en un : les droits d'auteur (leur reconnaissance en 1793 bénéficie aux célibataires et aux divorcées, non aux épouses, soumises au contrôle marital), la liberté des théâtres, (elle permet à quelques-unes de fonder leurs salles), les droits des femmes. Il faut notamment combattre la réputation de courtisanes de toutes celles qui embrassent une carrière artistique – réputation de liberté amoureuse qui, d'ailleurs, n'est pas usurpée dans les cas de J. Candeille, maîtresse de Vergniaud et de Fabre d'Églantine, ou de M. Favart, faisant profiter son mari de sa relation très intime avec le maréchal de Saxe. Les idées reçues sur la décence féminine construisent les *a priori* sur l'italien, « la langue de l'amour », et valorisent certains instruments tels que le piano-forte et la harpe. Il faut enfin faire fi des condamnations de Rousseau, refusant tout génie féminin dans les arts quoiqu'il admire à Venise les chanteuses des *ospedali*. Un certain nombre de pétitions aux Assemblées prouve le désir que soit ouverte aux femmes l'éducation musicale : la citoyenne Heuvrard demande en 1794 la fondation à dessein d'un Lycée national de musique, spécialité qui ne lui semble pas remettre en cause les obligations domestiques de ses congénères mais nourrir leur vertu et leur beauté... Le Conservatoire accueille un an plus tard ses premières étudiantes mais ne les autorise pas à suivre les cours d'harmonie et d'orchestration. L'école pour filles qu'ouvrira Mme de Campan sous l'Empire n'oubliera pas les filières artistiques – Julie Candeille y enseignera, Hortense de Beauharnais y apprendra.

Rares sont celles qui composent en bonne entente avec un collègue masculin, comme le fait la librettiste C. de Salm avec Martini pour *Sapho*, un *Chant funèbre* et un *Hymne à l'agriculture*. Olympe de Gouges doit passer par la censure de Labreux, l'un des directeurs de l'Opéra comique, pour qu'y soit joué *Le Couvent ou les Vœux forcés* (1790) : à l'affiche, Labreux apparaît à ses côtés comme l'un des auteurs de la pièce... Fleury s'associe avec Mlle Duval seulement pour nourrir la curiosité du public, intrigué par la présence d'une créatrice – un souci de publicité que transformera à son profit Alexandre-Louis Robineau, signant certains de ses livrets « Mme de Beaunoir »... Les femmes recherchent de leur côté leur droit d'exister, leur autonomie par des stratagèmes : S. Bawr signe un temps « Monsieur François » ; C. Wuiet renonce à sa propre identité en apparaissant sous les pseudonymes de « Mlle Caroline », « Mme » ou « M. Auffdiener » (son mari), « Caroline Elléart » ; J. Candeille fait croire que son mari est l'auteur du *Commissionnaire*, qu'elle propose en 1794 au Théâtre de l'Égalité, car elle craint légitimement un refus si son propre nom apparaît ; compositrice, Marie-Emmanuelle Bayon-Louis choisit de travailler à partir du texte d'un défunt abbé qui lui donne l'argument de son opéra comique, *Fleur d'épine* (1776). Le même choix vaudra au *Tibulle et Délie* d'Henriette Beaumesnil (1784) un procès en illégitimité de la part des critiques. Mieux vaut donc écrire paroles et musique, comme s'y emploie J. Candeille (ce qui n'empêche pourtant les soupçons sur la réalité de son travail personnel et sur ses emprunts à Marmontel) ou des duos féminins comme Sophie Gail et Sophie Gay pour *La sérénade* (1818). Il faut ensuite passer l'obstacle des comités de lecture (dont J. Candeille imaginera la démocratisation et la plus large ouverture aux femmes dans un livre publié en 1828, *Essai sur les félicités humaines ou Dictionnaire du bonheur*) ou surmonter l'oukase des directeurs de salle ; certains se montrent ouverts à la création féminine (le Théâtre Louvois et l'Ambigu-Comique accueillent volontiers S. Bawr). L'existence de rares directrices de salles ne change pas la donne. Si la Raucourt en 1797 s'abstiendra de leur apporter quelque aide que ce soit, la Montansier programmera trois œuvres de ses contemporaines (*Plaire, c'est commander ou les Législatrices*, d'H. Beaumesnil (1792), *Alison et Silvain* et *Robert le bossu*, de Marie-Émilie Mayon de Montanclos (1799)) ; encore resteront-elles minoritaires dans un océan de productions masculines issues de la tradition nationale qui, outre le sens politique que revêt le choix d'un répertoire classique, faisaient courir moins de risques financiers aux deux entrepreneurs royalistes – de là à conclure au « remarquable succès des femmes » dans la direction de salles, à moins de considérer leurs

dettes comme une conséquence d'une « critique trop misogyne » (p. 109), il y a un pas qu'il serait peut-être prudent de surseoir à franchir en tenant compte de l'état de l'opinion et du public, jamais mentionné. Venu le temps de la représentation et pour mieux assurer une carrière, il faut en tout cas savoir s'associer les chanteurs réputés auxquels par conséquent force préfaces sont dédiées – S. Bawr peut ainsi jouir du soutien de Mlle Mars tandis que s'opposent J. Candeille, qui rejoint les « Rouges » du Théâtre de la Nation, et Mlle Contat. Avant même la Révolution, la reconnaissance royale est acquise à plusieurs compositrices : L. Grétry, J. Candeille, F. de Genlis, C. Wuiet – qui restera fidèle à Marie-Antoinette. Leur réputation se construit aussi à travers leurs mémoires. Ni L. Grétry ni S. Bawr n'omettent d'insister sur leur intégration à l'*establishment* des musiciens, hommage que Mme de Genlis rend aussi à J. Candeille. La figure d'autorité reste cependant C. de Salm qui, outre ses écrits militants dans la mouvance de *La Décade philosophique* (*Épître aux femmes,* 1797; *De la condition des femmes dans une république*, 1799) et ses conseils souvent sollicités, aidera nombre de ses consœurs.

On appréciera l'abondance de l'appareil critique, l'index, le tableau des œuvres des compositrices et librettistes françaises de 1670 à 1820, une bibliographie largement ouverte sur une production anglo-saxonne à découvrir, mais l'on regrettera en retour l'absence de certains ouvrages : par exemple les travaux d'Andrea Fabiano et d'Alessandro di Profio sur le Théâtre des Italiens et la Querelle des Bouffons, ceux de Gérard Loubinoux sur Castil-Blaze, ceux de Patrick Taïeb sur l'Opéra comique ou encore les actes des colloques coordonnés par Jean-Rémy Julien, Jean-Claude Klein et Jean Mongrédien, *Le tambour et la harpe* et *Orphée phrygien*. Que dire des démonstrations répétitives d'un chapitre à l'autre ? Toutes à la gloire des compositrices opprimées, dont il ne s'agit évidemment pas de nier les difficultés et le courage, elles gagneraient en force et en subtilité si était mesurée la peine des créateurs dans leur ensemble à se faire un nom dans le milieu du spectacle (sujet à peine évoqué p. 128), à innover esthétiquement et à obtenir une reconnaissance officielle dont plusieurs des femmes considérées jouissent à la Cour avant la Révolution. On aurait aimé, de ce point de vue, que soient mieux marquées les implications de leurs engagements politiques et sociaux (qui sont loin de rejoindre unanimement la cause du féminisme théorique ou des Citoyennes républicaines) et analysé sans complaisance le conformisme artistique de leurs œuvres. Ces manques, la difficulté évidente des auteurs à définir un groupe féminin cohérent, n'enlèvent rien à l'intérêt de cet ouvrage élégamment présenté qui lève avec profit de nombreux rideaux de scènes sur des coulisses jusqu'alors en grande partie négligées.

Philippe BOURDIN

Rüdiger HILLMER, **Die napoleonische Theaterpolitik. Geschäftstheater in Paris 1799-1815**, Köln, Böhlau, 1999, 536 p.

La nouvelle politique culturelle et artistique qui fut instaurée pendant la Révolution de 1789 a connu dans les années qui suivirent le bicentenaire un regain d'intérêt dans la recherche. En témoignent les différentes monographies et volumes collectifs consacrés en particulier au marché du livre et à la presse (Carla HESSE, *Publishing and Cultural Politics in Revolutionary Paris, 1789-1810*, Berkeley – Los Angeles – Oxford, 1991) ainsi qu'à la création de musées (Ingeborg CLEVE, *Geschmack, Kunst und Konsum. Kulturpolitik als Wirtschaftspolitik in Frankreich und Württemberg 1805-1845,* Göttingen, 1996; Gottfried FLIEDL (Hrsg.), *Die Erfindung des Museums. Anfänge der bürgerlichen Museumsidee in der französischen Revolution,* Wien (Museum zum Quadrat), 1996; Dominique POULOT, *Musée, nation, patrimoine,1789-1815,* Paris, 1997; Andrew Mac Clellan, *Inventing the Louvre : art, politics and the origins of the modern museum in eigtheenth-century Paris,* Cambridge, 1999). Dans ces travaux, les années d'après 1799, qui avaient été souvent traitées en parent pauvre jusque-là, font l'objet d'un véritable examen. L'ouvrage d'Hillmer sur la politique napoléonienne concernant le théâtre, version revue de sa thèse de doctorat de 1997, s'insère dans cette conjoncture de recherches et ouvre en même temps un nouveau domaine à peine

exploré jusque-là. Hillmer veut montrer que le système théâtral français, tel qu'on le trouvait aux XIXe et XXe siècles, c'est-à-dire la coexistence de théâtres subventionnés et de théâtres commerciaux, ne fut pas le fruit du hasard, mais se présente comme un ensemble ordonné, créé en toute connaissance de cause. À son avis, c'est la législation napoléonienne sur le théâtre du début du XIXe siècle qui marquerait une césure déterminante dans le développement institutionnel du théâtre. Hillmer appuie son argumentation sur l'exploitation d'un grand nombre de sources. Il a dépouillé systématiquement tous les documents du *Bureau des Théâtres* du ministère de l'Intérieur. À côté de cela, il a examiné les débats du Conseil des Anciens et du Conseil des Cinq-Cents concernant la question du théâtre avant 1799, des mémoires et des pamphlets sur le théâtre jusqu'en 1807 ainsi que des critiques dramatiques, des almanachs et quelques hebdomadaires. Son travail se divise en deux parties : dans la première, il traite du système théâtral parisien avant 1807 ; dans la seconde, il examine la politique napoléonienne sur le théâtre à partir de 1807. Un appendice présentant des documents importants clôt l'ouvrage.

La première partie de ce travail, qui examine le système qui régit le théâtre avant 1807, ne se limite pas aux années qui vont de 1799 à 1807, comme le titre du livre pourrait le laisser supposer, mais est consacrée en grande partie à la politique concernant le théâtre pendant la Révolution. Hillmer montre comment on en vint, après la libéralisation du théâtre en 1791, à transformer le système régissant le théâtre en France, particulièrement à Paris. Toutefois, pour différentes raisons, on essaya très tôt de revenir sur ces mesures de libéralisation. On créa un grand nombre de nouveaux théâtres commerciaux, mais beaucoup, en partie pour des raisons financières, eurent une existence éphémère. Toutefois, ils attirèrent en même temps d'assez larges couches de la population et concurrencèrent les grands théâtres parisiens de haut niveau en offrant une distraction populaire. Quoi qu'il en soit, cette libéralisation du théâtre ne contribua ni à cette divulgation des Lumières et de la culture espérée par les révolutionnaires ni à une stabilisation économique du marché du théâtre. Comme beaucoup de révolutionnaires considéraient le théâtre en premier lieu comme un moyen d'éducation, mais qu'on lui imputait en même temps une subversivité potentielle, cette évolution ne pouvait pas être acceptée sans conteste. Le résultat en fut un retour larvé de la censure qui, par la suite, sous le Consulat, prit forme de lois. Sous le Directoire, d'intenses discussions eurent lieu pour savoir s'il fallait changer le système théâtral en vigueur, parce qu'on considérait les conséquences de la liberté accordée au théâtre comme catastrophiques aussi bien sur le plan moral qu'esthétique. On ne put pas parvenir à légiférer sur ce problème, car, en s'opposant mutuellement, les différents groupes politiques bloquèrent l'élaboration de toute nouvelle loi.

Dans la deuxième partie, Hillmer traite des lignes directrices de la politique napoléonienne concernant le théâtre et de leurs conséquences sur les théâtres commerciaux. On voit clairement que cette politique sur le théâtre s'inscrit dans la continuité des discussions ouvertes en 1792. Un régime politique maintenant stabilisé pouvait se permettre de réaliser ce qui avait été demandé en vain auparavant. Le début fut marqué par la réintroduction légale d'une précensure en avril 1800. Hillmer décrit en détail la genèse des décrets de 1807 qui fondaient le système des deux sortes de théâtres et posaient clairement les principes directeurs de la politique napoléonienne en ce domaine. En réduisant le nombre des théâtres et en limitant la variété de leur répertoire, on voulait parvenir à deux fins : d'abord permettre aux grands théâtres et aux quelques théâtres commerciaux d'avoir un budget en équilibre, ensuite renforcer la fonction culturelle des grands théâtres parisiens qui servaient à afficher la supériorité culturelle de la France. Même si la protection d'une culture de haut niveau avait la priorité dans la politique napoléonienne sur le théâtre, ces lois n'en faussèrent pas moins les rapports de l'État avec les théâtres. Des éléments du système de concurrence établi au début de la Révolution furent conservés, même si le triomphe du théâtre commercial parisien fut freiné par la politique napoléonienne concernant le théâtre. La genèse des

décrets de 1807 montre aussi clairement que Napoléon ne s'appuyait pas sur une seule instance pour élaborer ses lois. En effet, le texte définitif de la loi du 8 août 1807 écartait des propositions préparées auparavant au ministère de l'Intérieur dont dépendait pourtant le théâtre.

La politique napoléonienne concernant le théâtre, telle que la représente Hillmer, correspond en grande partie à celle qui fut également suivie dans les autres domaines culturels. On pourrait ici, à titre d'exemple, citer la politique pratiquée envers la presse : avec le décret de 1810 concernant le marché du livre, on réduisit le nombre des imprimeurs et les nouvelles parutions furent soumises à des dispositions légales afin de stabiliser financièrement cette branche secouée par la crise. À côté de cela, le décret introduisit une aggravation des mesures de surveillance.

Il est clair que la politique culturelle de Napoléon en ce qui concerne la réorganisation institutionnelle et légale du paysage culturel et artistique se situe dans la continuité des discussions commencées en 1792. Aussi aurait-il été souhaitable que Hillmer, à certains moments, compare les résultats obtenus dans le domaine du théâtre avec les évolutions constatées dans la politique culturelle en général. De même, sa remarque répétée, selon laquelle la France aurait été le premier pays à introduire les droits d'auteur en 1791, aurait pu être nuancée si Hillmer s'était référé au travail de Carla Hesse sur cette question. Car les lois sur les droits d'auteur de 1791 et de 1793 n'avaient accordé, en fin de compte, qu'un droit de propriété limité aux auteurs, mais renforcé ceux du public et de la nation pour tout ce qui touchait à l'héritage des idées et à la production intellectuelle de l'époque. C'est seulement la loi de 1810 qui introduisit de nouveau la privatisation de l'identité légale de l'auteur. D'autre part, il existait depuis 1709 en Angleterre des dispositions légales sur les droits d'auteur (Mark ROSE, « The Autor as Proprietor : Donaldson v. Beckett and the Genealogy of Modern Authorship », dans *Representations* 23 [1988]).

Hillmer a fait un bon travail en ce qui concerne la genèse du système théâtral parisien comme machinerie de divertissement à partir de 1791, et dans laquelle les théâtres commerciaux jouent un rôle important. Il éclaire les nouvelles structures d'entreprise, les programmes offerts ainsi que les nouvelles stratégies de mise en scène. Même si cette « nouvelle culture théâtrale de masse » (p. 361) fut l'objet de violentes attaques de la part des critiques et du public cultivé, il y avait cependant déjà très tôt des partisans d'une offre correspondant à la demande. Pourtant, c'est justement à l'époque napoléonienne que la plupart des acteurs et des nouveaux théâtres commencèrent à jeter un regard sans illusion sur le niveau culturel de la production dramatique postrévolutionnaire. De même, on constate, dans le domaine du théâtre depuis 1792, une centralisation croissante qui fut encore accentuée par le régime napoléonien. Cette constatation recoupe les connaissances que nous avons de la politique pratiquée dans les autres domaines culturels.

En définitive, il s'agit d'une étude établie sur des documents d'archives; elle défriche un terrain négligé jusque-là et confirme les résultats obtenus dans d'autres domaines. Hillmer concentre son attention surtout sur la politique de l'État vis-à-vis des théâtres, mais l'influence des représentations théâtrales sur le public est à peine effleurée. La constatation de Hillmer selon laquelle le théâtre commercial de l'époque napoléonienne, éloigné de toute propagande ou opposition, aurait été complètement apolitique, s'appuie ici sur des travaux précédents qui datent, dans leur ensemble, de la fin du XIX^e^ siècle et dont les conclusions mériteraient d'être remises en question par de nouvelles investigations.

Thomas HÖPEL

Général Louis LARRIEU, **Histoire de la maréchaussée et de la gendarmerie, des origines à la quatrième République**, Ivry-sur-Seine, Phénix Éditions et Service historique de la gendarmerie nationale, 2002, 729 p., 35 euros.

Aurélien LIGNEREUX, **Gendarmes et policiers dans la France de Napoléon. Le duel Moncey-Fouché**, Maisons-Alfort, Service historique de la Gendarmerie nationale, 2002, 230 p., 16 euros.

Gendarmerie, État et Société au XIXe siècle (sous la direction de Jean-Noël LUC), Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 510 p., 40 euros.

Dire que l'institution gendarmique fait partie des grandes oubliées de la recherche, va bientôt tenir lieu du propos convenu, peu en prise avec les réalités de terrain et de laboratoire. Le champ historiographique, en ce domaine, est en train de se modifier sensiblement, comme en témoignent ces trois publications, à deux mois d'intervalle.

Elles proviennent de deux pôles d'initiatives, le Service historique de la Gendarmerie nationale, d'une part, créé en 1995, actuellement dirigé par le général Philippot, qui a préfacé l'ouvrage du général Larrieu. Et, d'autre part, le séminaire de l'Université Paris IV intitulé : *Maréchaussée et gendarmerie, organisation, missions, représentations, XVIIIe-XXe siècles*, qui se tient depuis 1999 sous la direction des professeurs Jean-Noël Luc et Jacques Frémeaux.

Ces initiatives ont débouché sur un colloque, qui s'est tenu à la Sorbonne en mars 2000, organisé par le Centre de recherches en histoire du XIXe siècle, une UMR du CNRS commune aux Universités Paris I et Paris IV, dont les actes sont publiés dans le présent volume.

Les articles et études sur la maréchaussée et la gendarmerie étaient bien souvent le fait d'officiers de l'arme, dans une perspective institutionnelle et autocélébratrice, résolument à l'écart des méthodes de la recherche en histoire sociale ou culturelle. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faille tenir aucun compte de cette production, présentant bien souvent des informations de première main. Et pouvant aussi mettre à la disposition des étudiants, des chercheurs, ou de simples amateurs, des synthèses de grande qualité. C'est le cas de l'*Histoire de la maréchaussée et de la gendarmerie* du général Larrieu (1870-1958), dont le chef d'escadron Antoine Boulant, qui dirige les publications du Service historique de la gendarmerie nationale, nous rappelle la genèse. Il s'agit de réunir en une seule publication les productions diverses de Louis Larrieu : synthèses sur l'évolution institutionnelle de la maréchaussée, recherches précises dans le fonds d'archives des Pyrénées-Orientales, et une série d'articles publiés entre 1936 et 1954 sur l'évolution de la gendarmerie à l'époque de la Révolution et au XIXe siècle.

L'étude minutieuse de l'évolution de l'institution de la maréchaussée sous l'Ancien Régime fait apparaître les temps forts. La maréchaussée a une double origine militaire, la protection rapprochée des souverains, et une force de police chargée d'exécuter les décisions de justice des prévôts. À la fin du Moyen Âge, elle est chargée de protéger les populations civiles des méfaits des « bandes » de soldats ou d'anciens soldats que le gouvernement abandonne à leur sort après les batailles ; mais c'est aussi une instance interne de régulation rattachée aux maréchaux de France, connaissant les crimes et les manquements à la discipline commis par les militaires.

La déclaration de François Ier de 1536 étend les pouvoirs de la maréchaussée à la répression du vagabondage. Ces attributions ne feront que se confirmer et s'étendre par la suite. La maréchaussée est le corps spécialisé dans la police des grands chemins, même si sa compétence concerne également la surveillance des troupes et la répression des désordres dus aux militaires.

L'édit du 9 mars 1720 structure durablement l'institution, en assurant le maillage territorial par l'implantation des brigades de cinq hommes, effectuant des « tournées » quotidiennes dans leur circonscription, regroupées en compagnies soldées par l'État. L'ordonnance du 28 avril 1778, en systématisant le casernement et en accentuant le

contrôle hiérarchique, renforçait la subordination. Jacques Lorgnier rappelle cet héritage, que la maréchaussée va transmettre à la gendarmerie nationale, du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle.

Les cahiers de doléances, qui plébiscitent la maréchaussée, sauvent l'institution au début de la Révolution, moyennant l'abandon de la justice prévôtale, incompatible avec la Constitution, et de son nom. La loi du 16 février 1791 est l'acte de naissance de la gendarmerie nationale, mariage improbable du changement et de la tradition, de la volonté générale et d'un prestigieux corps de cavalerie disparu avec la Maison militaire du roi.

La gendarmerie est désormais une branche de la « force publique », telle que définie par la Déclaration des droits de l'homme, avec la troupe réglée et la garde nationale. Elle est subordonnée aux autorités départementales.

La déclaration de guerre va littéralement absorber la quasi-totalité de cette force publique, regroupant d'abord les compagnies départementales dans quatre camps autour de Paris, avant de les envoyer combattre aux frontières. Les missions des brigades, lorsque celles-ci ne sont pas désertées, sont assurées par des surnuméraires sans qualités spécifiques et sans moyens.

Dès 1795, vient le temps de la réorganisation. Les premières tentatives sont inachevées en raison des tensions politiques inhérentes au régime directorial. Mais c'est tout de même le Directoire qui, par la loi du 28 germinal an VI (17 avril 1798), donne à la gendarmerie sa charte fondamentale. Bernard Gainot rappelle les débats qui ont précédé la confection de cette charte, ainsi que ses principales dispositions. Le général Larrieu en avait également rappelé l'importance ; pourquoi, alors, ne la fait-on pas ordinairement figurer au nombre des « masses de granit » ? Larrieu explique bien la double occultation dont elle fut victime ; le régime napoléonien refusait de reconnaître sa dette envers un régime honni, tandis que la Restauration omettait de mentionner cette œuvre républicaine. Ce faisant, les deux régimes maintiennent l'institution, en reprenant le cadre et les principales dispositions de la loi de l'an VI, moyennant quelques aménagements réglementaires. Au nombre de ces derniers, une innovation majeure est apportée par le Consulat ; l'inspection générale de la gendarmerie, identifiée au maréchal Moncey, qui assure au corps une autonomie qui se cherchait jusque-là, entre trois ministères (la Guerre, la Police, et l'Intérieur). La partie n'est pas gagnée pour autant, et c'est tout l'objet du travail d'Aurélien Lignereux, qui décrit dans son mémoire de maîtrise publié sous l'égide du Service historique de la gendarmerie, la lutte entre Fouché et Moncey. Rivalité feutrée qui dégénère parfois en une guerre ouverte, comme lors de la crise de ventôse an XIII (mars 1805), analysée par Lignereux dans une communication au colloque de la Sorbonne.

Les multiples facettes de l'institution ont été également dégagées au cours de ce colloque. Jean-Noël Luc les passe respectivement en revue, en introduisant les différentes parties : « le bras armé de l'État », qui retrace l'évolution du corps, de la maréchaussée à la première guerre mondiale ; « gendarmes des champs, gendarmes des villes, gendarmes des camps », qui envisage les divers champs d'investissement de l'institution ; « veiller à la sûreté publique et assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois », qui présente les nombreuses missions de la gendarmerie ; « le gendarme, un "soldat qui a pris racine"? », qui analyse la réalité et la portée de l'implantation locale ; enfin, « la gendarmerie en Europe », qui prend en compte l'exportation du modèle national dans les pays voisins (les *carabinieri* au Piémont, la *Guardia Civil* en Espagne, les gendarmeries hollandaise et belge). Il revenait notamment à Alain Corbin, dans la conclusion (« regards croisés sur la gendarmerie du XIX^e^ siècle »), de rappeler les nombreuses facettes de cet objet historique ainsi livré à l'investigation des chercheurs.

Parmi les nombreuses contributions, nous avons retenu celles qui concernent plus particulièrement la période de transition du premier XIX^e^ siècle : les réalités de la brigade de gendarmerie comme force de police rurale, dans ses tâches de maintien de l'ordre au village, avec les activités de la brigade du canton de Tauves (Cyril Cartairade), ou dans ses rapports avec les gardes-champêtres, de 1795 à 1854 (Fabien Gaveau). Le maillage du

réseau des brigades de gendarmerie au XIXe siècle dans le Sud-Ouest (prenant largement en compte l'héritage de l'Ancien Régime et de la Révolution) est présenté par Jean-Paul Jourdan, tandis que l'étude de Jean-Louis Lenhof porte sur le groupe des gendarmes en résidence dans la ville d'Alençon, de 1820 à 1911. Pierre Lévêque traite de la gendarmerie maritime sous le Consulat et l'Empire, et Arnaud Van Houtte des carrières de gendarmes dans la compagnie départementale du Nord pendant la première moitié du XIXe siècle.

Enfin, la présence de la gendarmerie, ou des institutions créées sur son modèle, en dehors du territoire national, est évoquée respectivement par Nicole Gotteri (les rapports du général Buquet en Espagne, de 1810 à 1813), et Jean-Paul Le Flem (qui évoque les antécédents de la *Guardia Civil* dans l'Espagne napoléonienne), Michael Broers (la *Carabiniere Reale,* héritière de la légion de gendarmerie implantée dans les départements du Piémont en 1802), Cyrille Fijnaut (qui retrace un peu la même trajectoire pour le Royaume, puis les départements hollandais de 1805 à 1815).

De multiples perspectives donc, bien soulignées dans les rapports de synthèse qui figurent dans la conclusion. Outre Alain Corbin, déjà mentionné, le général Philippot souligne tout l'intérêt de l'approche historique pour mieux comprendre les enjeux des aménagements en cours dans l'institution gendarmique ; Jean-Pierre Chaline interroge les représentations croisées, du corps social par les gendarmes, des gendarmes par les simples citoyens ; le lieutenant-colonel Frédéric Guelton rappelle la singularité et les implications du statut militaire des gendarmes ; enfin Clive Emsley, auteur d'un très bon ouvrage de synthèse, en anglais, sur la gendarmerie et l'État au XIXe siècle, s'interroge sur les liens entre gendarmerie et construction de l'État-nation, entre gendarmerie et État de droit.

Il faut mentionner enfin que le volume est complété par des annexes fort utiles ; des tableaux synoptiques à diverses époques (1794, 1820, 1854, 1887), une chronologie d'histoire institutionnelle de 1720 à 1909.

C'est donc un chantier très neuf, très riche, qui s'ouvre ainsi aux étudiants et aux chercheurs. Ces trois volumes, divers dans leurs objectifs et leur conception, qui prolongent le numéro spécial de la *Revue du service historique de la gendarmerie nationale*, dont nous avions rendu compte dans un précédent numéro des *A.H.R.F.*, offrent un bon témoignage de cette ouverture.

Bernard GAINOT

Bonaparte, les îles méditerranéennes et l'appel de l'Orient, *Cahiers de la Méditerranée* n° 57 (décembre 1998), 334 p.

Le thème « Relations, échanges et coopération en Méditerranée » retenu par les organisateurs du 128e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques organisé à Bastia du 14 au 21 avril 2003 en témoigne : la question méditerranéenne reste à l'ordre du jour, même la commémoration du bicentenaire de l'expédition d'Égypte et l'« Année France-Égypte » passées. Aussi est-il encore temps de rendre compte des actes du colloque tenu à Ajaccio, les 29 et 30 mai 1998, à l'occasion du bicentenaire du départ de Bonaparte pour l'Égypte. Publiés au début de l'année suivante dans les *Cahiers de la Méditerranée*, revue semestrielle éditée par le Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine (CMMC) de l'université de Nice-Sophia Antipolis, ces actes ont pu passer inaperçus dans le flot des ouvrages sortis à cette occasion, notamment sur les aspects culturels de l'expédition (1), et même parmi les colloques tenus à la même époque (2),

(1) P. BRET, *L'Égypte au temps de l'expédition de Bonaparte (1798-1801)*, Paris, Hachette Littératures (coll. « La Vie quotidienne »), 1998 ; Y. LAISSUS, *L'Égypte, une aventure savante 1798-1801*, Paris, Fayard, 1998.

(2) *La campagne d'Égypte, 1798-1801. Mythes et réalités* (colloque du Musée de l'Armée, Paris, 16-17 juin 1998). Paris, Éd. In Forma, 1998 ; P. BRET (dir.), *L'expédition d'Égypte, une entreprise des Lumières, 1798-1801* (colloque de l'Institut de France et du Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 8-10 juin 1998), Paris, Tec & Doc, 1999.

sans compter les rééditions, dont celle de l'ouvrage de référence d'Henry Laurens en édition de poche : *L'expédition d'Égypte* (Paris, Point-Seuil, 1997) (3). Pareille discrétion a également touché l'ouvrage de l'éminent spécialiste de l'Égypte ottomane André Raymond (*Égyptiens et Français au Caire, 1798-1801*, Le Caire, IFAO, 1998) et l'excellent numéro d'*Égypte/Monde arabe*, revue du Centre d'études et de documentation juridiques, économiques et sociales (CEDEJ) du Caire, sous la direction de Ghislaine Alleaume, sur « L'expédition de Bonaparte vue d'Égypte » (n° 1, 1999/1) (4) : dans les deux cas, la diffusion est malheureusement restée surtout cantonnée aux milieux orientalistes.

Le présent cas est un peu différent. Assez disparate, comme cela est inévitable dans ce genre de colloque, l'ensemble n'en est pas moins assez coloré. Des spécialistes de la marine croisent ceux du monde arabo-musulman ou de la Révolution française. Les représentants de l'université de Nice, qui publie les *Cahiers*, ont laissé la part du lion à la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, d'Aix-en-Provence, qui fait autorité en la matière et qui détient la plus forte participation, principalement avec l'Institut de recherche sur le monde arabo-musulman (IREMAM), mais aussi l'UMR Telemme. Viennent ensuite le Service historique de l'armée de terre et celui de la marine à Toulon, l'université Paris I et deux autres universités de la capitale (Paris IV et Paris VIII) et celle de Savoie. Enfin, la recherche étrangère est représentée par cinq chercheurs venus de trois universités italiennes (celles de Sassari et de Cagliari, en Sardaigne, et de Milan), de l'université de Malte et du Naval Museum de Greenwich.

Les dix-neuf communications (dont une en italien et deux en anglais) s'organisent de fait en quatre parties. La première est consacrée au contexte diplomatique et intellectuel de la conquête (voir paragraphe suivant), la deuxième porte sur les îles méditerranéennes, la troisième tourne autour des aspects maritimes de l'expédition, notamment à propos d'Aboukir (5), et la quatrième, enfin, concerne des conséquences de l'expédition en France, en Turquie et au Maroc, et son impact historique en Égypte (6). Concernée par onze communications, l'Égypte a d'ailleurs une place de choix, loin devant la Corse (cinq), la Sardaigne (trois), Malte et les îles Ioniennes (deux chacune). Mais, la répartition géographique est somme toute assez équilibrée, entre la Méditerranée orientale et la Méditerranée occidentale jusqu'au Maroc. Ainsi, le monde musulman est finalement plus présent que les îles européennes.

Il n'est pas question de revenir ici en détail sur chacun de ces textes, très inégaux dans leurs ambitions, leur forme et leur originalité. La première partie suffit à en juger. Ainsi, Francis Pomponi, entend « poser la question des relations internationales en Méditerranée » sous l'angle des îles méditerranéennes. De la Corse aux îles Ioniennes, il en souligne le « décloisonnement » et l'intégration nouvelle au grand jeu international, qu'il s'agisse du « rôle de premiers maillons » de la Corse et de la Sardaigne et de « tremplin vers l'Orient » des îles Ioniennes, du rôle de base militaire de Malte, bien sûr,

(3) L'édition originale (Armand Colin, 1989) comprenait en fait trois chapitres supplémentaires sur les aspects scientifiques (C.C. Gillispie) et égyptologiques (J.-C. Golvin, C. Traunecker). H. Laurens a aussi donné une réédition des *Campagnes d'Égypte et de Syrie*, dictées au général Bertrand par Napoléon à Sainte-Hélène (Paris, Imprimerie nationale Éditions, 1998).

(4) Éditions Complexe.

(5) Gilbert BUTI, « Convois pour l'expédition d'Égypte » (pp. 173-205), qui fournit une enquête détaillée sur le sujet ; Karen NAKACHE, « Des marins français à Aboukir : témoignages » (pp. 207-233) ; Roger MORRISS, « La bataille d'Aboukir vue par les Anglais » (pp. 235-248) – en anglais, malgré le titre – expose les différents points de vue britanniques : opinion publique, Amirauté, Foreign Office, India Office, Trésor ; Michel VERGÉ-FRANCESCHI, « Le héros d'Aboukir : Luce de Casabianca » (pp. 249-270) – le résumé du mémoire de maîtrise d'une doctorante, plutôt qu'une communication.

(6) Outre une synthèse rapide sur la question de la quarantaine, par le grand spécialiste de la peste dans l'empire ottoman, Daniel PANZAC (« Un inquiétant retour d'Égypte : Bonaparte, la peste et les quarantaines », pp. 271-280), il s'agit de R. Rainero, J.-P. Bertaud, J.-L. Miège et R. Ilbert, mentionnés plus bas.

mais aussi de la Maddalena, de l'île d'Elbe ou de Capri, du rôle de refuge national de la Sicile et de la Sardaigne, enfin, pour les monarques du Piémont et de Naples sous la protection britannique (« Les îles du bassin occidental de la Méditerranée et la « redécouverte » par la France d'une politique méditerranéenne [1769-1799] », pp. 1-32). De son côté, Jean-Pierre Farganel replace dans une perspective historique détaillée le contexte régional de la présence française dans les Échelles du Levant (« Entre diplomatie et pouvoir local, heurs et malheurs des consulats français d'Acre et de Seyde [1695-1794] », pp. 49-86). Michèle Battesti, en revanche, rappelle brièvement l'existence des projets des années 1770, de Tott, Saint-Priest, Saint-Didier, La Laune, et souligne que ce dernier, vingt ans plus tôt, pose à un niveau opérationnel très précis le canevas de la future conquête de l'Égypte (« Expédition d'Égypte, un plan de conquête français remontant au milieu du XVIII^e siècle », pp. 33-38). De même, Denise Brahimi traite du désir d'Orient chez Savary, Volney et Denon, les principaux « Voyageurs en Égypte, avant et pendant l'expédition » (pp. 39-47), et rappelle qu'« aucun d'entre eux n'est prêt à défendre un projet qu'en termes actuels nous définirions comme impérialiste ».

La communication d'Antoine Tramoni (« Du plan terrier de la Corse à la carte de l'Égypte. La géographie des militaires », pp. 87-99) retiendra particulièrement notre attention. Pleinement dans le thème du colloque, elle a le mérite d'établir explicitement le lien entre la longue entreprise insulaire accomplie sous la direction de Testevuide (1770-1794) et le levé expéditif de la carte de l'Égypte (1798-1801), que Jacotin mena à bien après la mort du premier, avant d'en diriger la mise au net en France jusqu'en 1808, lorsque Napoléon la fit mettre sous-scellés comme secret d'État. Pour Tramoni, répondant au célèbre titre assertif d'Yves Lacoste, « dans le cas de Jacotin, la géographie ne sert pas seulement à faire la guerre ; par son imbrication dans le dispositif militaire, elle est un élément constitutif de la guerre ». Dont acte. L'auteur envisage d'ailleurs d'autres formes émergentes de la géographie, avec Malte-Brun, Humboldt et Jomard, et il appelle avec raison à une réévaluation des travaux « géographiques » de la *Description de l'Égypte*. Mais il ne rend pas compte de la complexité technique et institutionnelle de l'opération et notamment de la diversité du personnel qui y fut engagé : c'est dans le creuset égyptien que se fit l'amalgame entre quatre groupes : ceux du terrier de la Corse, ceux du Bureau du cadastre – les uns, recrutés par concours en l'an II, les autres formés à l'École polytechnique puis à celle des géographes – et les ingénieurs géographes militaires du Dépôt de la guerre, dont le statut était encore provisoire. Sur ces aspects généraux et sur la question égyptienne, il est étonnamment en retrait de l'historiographie récente, par ailleurs bien utilisée. De fait, sont malheureusement ignorés les travaux consacrés à la cartographie de l'expédition – à commencer par l'ouvrage de référence d'Anne Godlewska (« The Napoleonic Survey of Egypt. A Masterpiece of Cartographic Compilation and Early Nineteenth-Century Fieldwork », *Cartographica*, 25 : 1-2 [1988] : monograph 38-39) (7) – ou à l'organisation, la formation et les méthodes de travail des ingénieurs géographes de la période (8). Précisons d'ailleurs, pour information, que, peu après la parution de ce volume des *Cahiers de la Méditerranée*, ont aussi paru deux travaux majeurs : d'une part, un autre ouvrage de référence d'A. Godlewska sur le contexte général de la géographie française, dans laquelle les ingénieurs-géographes tiennent une place de choix (*Geography Unbound. French Geographic Science from Cassini to Humboldt*, Chicago et Londres, The

(7) Voir aussi P. BRET, « L'astronome Nicolas-Antoine Nouet (1740-1811), membre de l'Institut d'Égypte, directeur de la Carte de Savoie », dans *Les scientifiques et la montagne* (116^e Congrès national des Sociétés savantes, Histoire des sciences et des techniques, Chambéry, avril 1991), Paris, Éd. du CTHS, 1993, pp. 119-147 ; A. GODLEWSKA, « Map, text and image. The mentality of enlightened conquerors : a new look at the *Description de l'Égypte* », *Transactions of the Institute of British Geographers*, NS 20 (1995), pp. 5-28.

(8) P. BRET, « Le Dépôt général de la Guerre et la formation scientifique des ingénieurs-géographes militaires en France (1789-1830) », *Annals of Science*, 48/2 (1991), pp. 113-157 ; A. GODLEWSKA, « Napoleon's Geographers (1797-1815) : Imperialists and Soldiers of Modernity », dans A. GODLEWSKA and N. SMITH (eds.), *Geography and Empire*, Oxford UK & Cambridge USA, Blackwell, 1994, pp. 31-53.

University of Chicago Press, 1999) ; d'autre part, l'excellente étude de G. Alleaume, centrée sur les usages de l'*Atlas* de la *Description* et sur le plan du Caire (« Entre l'inventaire du territoire et la construction de la mémoire : l'œuvre cartographique de l'expédition d'Égypte », dans P. Bret (dir.), *L'expédition d'Égypte, une entreprise des Lumières, 1798-1801*, [colloque de l'Institut de France et du Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 8-10 juin 1998], Paris, Tec & Doc, 1999, pp. 279-294). Précisons encore que notre connaissance des pratiques cartographiques et géographiques s'est considérablement enrichie ces dernières années, notamment pour l'Italie, avec les travaux innovants d'A. Godlewska (« Dresser la cartographie napoléonienne de l'Italie : comment et pourquoi ? », *A.H.R.F.*, n° 320, avril-juin 2000, pp. 197-204), la thèse de Valeria Pansini sur les ingénieurs géographes de la période, à l'École des Hautes études en sciences sociales (novembre 2002), et le tout récent colloque de la Société française d'histoire des sciences de l'homme (SFHSH), *Visages et usages de la géographie française au moment de l'émergence des sciences humaines (fin XVIIIe-début XIXe siècle)*, organisé à Paris les 24 et 25 janvier 2003 par Hélène Blais et Isabelle Laboulais-Lesage.

Semblable méconnaissance de l'historiographie apparaît dans l'article de Romain H. Rainero (« Napoléon et la grande stratégie diplomatique en Orient : la première mission d'Horace Sébastiani dans l'empire ottoman [1801-1802] », pp. 289-305). L'auteur critique, non sans raison, « cet évident engouement de Lamartine » envers Sébastiani et le caractère hagiographique des biographies qui lui ont été consacrées. Il critique de même « l'interprétation romantique d'un Napoléon « fou de l'Orient »» et les interprétations freudiennes, « pertinentes mais souvent [...] liées à une interprétation mi-héroïque et mi-intellectuelle d'un homme d'État », que donne Henry Laurens d'un Napoléon « spontanément attiré par l'Orient », dont la politique orientale s'expliquerait par un « complexe de Joseph ». Mais, si lui-même analyse positivement l'action du militaire-diplomate pour ratifier le traité provisoire et préparer le traité de paix définitif entre la France et la Porte, il omet malencontreusement un document important retrouvé et publié par Laurens, qui concerne un second volet de la mission de Sébastiani et aurait seul permis de donner toute la mesure et l'ambiguïté de la politique orientale du Premier consul, pour ne pas dire son double jeu, un an après l'évacuation de l'Égypte (« L'Égypte en 1802 : un rapport inédit de Sébastiani », *Annales islamologiques*, XXIII [1987], pp. 99-116). Nouvelle preuve de la nécessité pour les historiens de la Révolution de ne pas négliger les travaux des orientalistes dès lors qu'ils travaillent sur les questions touchant à l'Orient.

Plus originale, sans doute, est finalement ce qui concerne l'insertion des îles dans les nouveaux enjeux politiques et géopolitiques. Federico Francioni insiste sur le caractère original du mouvement populaire sarde, composé de paysans, d'artisans et d'élites éclairées, et sur les efforts des patriotes locaux pour établir une république-sœur en Sardaigne : ainsi un *Triennio* révolutionnaire sarde (1793-1796) aurait précédé le *Triennio* révolutionnaire péninsulaire (« Réfugiés politiques et diplomates pour l'institution d'une République sarde sous la protection de la France [1796-1800] », pp. 101-124). Xavier Tabet, dans une belle étude sur la fin de la République vénitienne montre que, pour Bonaparte, « le véritable enjeu des « affaires de Venise » est surtout méditerranéen » et, dans déjà l'optique du projet oriental, conduit à la possession des îles Ioniennes et du port d'Ancône (« Bonaparte, Venise et les îles ioniennes : de la politique territoriale à la géopolitique », pp. 131-141) (9).

(9) Outre les articles d'A. Tramoni, F. Francioni et X. Tarbet, analysés plus haut, il s'agit de : Gian-Carlo TUSCERI, « La Maddalena, base inglese nel Mediterraneo tra il 1794 e il 1805 » (pp. 125-130), sans une seule note ; Henri FRENDO, « The French in Malta 1798-1800 : Reflections on an insurrection » (pp. 143-151), qui discute de la construction identitaire de la *Dichiarazone dei diritti degli abitanti di Malta e Gozo* (15 juin 1802), influencée par les Déclarations des droits américaine et française ; Michel FONTENAY, « Dans le sillage de Bonaparte : une conspiration d'un corsaire, natif du Cap corse, contre l'occupation française de Malte » (pp. 153-172).

Enfin, trois textes déplacent le regard porté sur l'expédition. Jean-Paul Bertaud rappelle de façon très succincte comment Bonaparte utilisa les multiples moyens de la propagande à sa disposition ou qu'il créa lui-même depuis la presse jusqu'à la chanson et la peinture (« L'expédition d'Égypte et la construction du mythe napoléonien », pp. 281-288). Jean-Louis Miège cherche les répercussions de l'expédition au Maroc, fort maigres à la vérité dans l'immédiat, mais qui réaniment finalement la politique navale de Moulay Sliman et relancent la course marocaine, tandis que la France et l'Espagne préparent des projets de conquête avec les missions Ali-bey el-Abassi et Burel, en 1803 et 1808 (« Bonaparte, l'Égypte et le Maroc », pp. 307-319). Enfin, en guise de conclusion, Robert Ilbert abandonne délibérément les îles pour étudier les lectures égyptiennes de l'expédition, « un des premiers éléments de la reconstruction d'une Méditerranée impériale », et de la *Description*, qui « pose les prémices d'une saisie intellectuelle globale des héritages culturels, laquelle permet de penser le système de la Méditerranée » avant qu'il ne devienne « une idéologie ou au moins une référence commune », et dans laquelle les penseurs égyptiens trouvent la légitimation de leurs aspirations à la reconnaissance ». L'Égypte est-elle le trait d'union entre l'Orient et l'Occident ou une partie intégrale d'un Orient arabe et musulman ? Dans toute sa complexité, le problème, celui de l'identité nationale égyptienne, se pose entre ces deux termes, jusqu'aux « accents bonapartistes » du discours nassérien et à une analyse nationaliste et laïque de l'expédition, et à sa remise en cause par une partie des intellectuels égyptiens (« L'expédition et la *Description* : postérités égyptiennes », pp. 321-334).

Un beau sujet, qui laisse cependant parfois le lecteur sur sa faim. Pour intéressante qu'elle soit et malgré la qualité des intervenants, la lecture de ces actes de colloque laisse transparaître qu'il s'agit aussi d'une réunion de circonstances, au carrefour d'un événement international et de stratégies locales. Mais elle offre néanmoins quelques synthèses utiles et réflexions stimulantes pour la question méditerranéenne.

Patrice BRET